

# PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

TOME 3

12 mai 2022

DIAGNOSTIC PAYSAGER

PLUi  
PLAN LOCAL D'URBANISME  
INTERCOMMUNAL



DIAGNOSTIC  
STRATÉGIE PAYSAGÈRE  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DU BASSIN D'AUBENAS



# THÉMATIQUES TRANSVERSALES DE L'ÉTUDE, COMMUNES À TOUTES LES ENTITÉS :

(inspiration des thématiques et enjeux du plan paysage de l'Ardèche Méridionale)

Ces 3 thématiques permettent de classer les enjeux identifiés sur le territoire de la communauté de communes.

## 1. Parcourir, découvrir ou re-découvrir les paysages ardéchois

En tant que thématique fédératrice pour le territoire de la CCBA, la question des traversées semble être la première à devoir être abordée. Elle interroge les liens tangibles entre les lieux, les différentes manières de rejoindre un point à un autre, la mise en réseau des bassins de vie mais également l'ensemble des éléments qui constitue les singularités (naturelles et façonnées par l'homme) du territoire et la manière de les rencontrer.

Le territoire est composé d'une géologie très riche, formant une mosaïque complexe et variée de paysages. Les formations minérales et le travail d'érosion ont façonné des sites géologiques remarquables pour leurs multiples qualités (sensible, esthétique, scientifique, culturelle...) qui constituent des situations stratégiques de surplomb dominant les paysages : points de vues depuis les cols, lignes de crêtes plateaux perchés...

**Comment préserver les singularités géologiques de la CCBA face aux dynamiques naturelles et humaines qui évoluent (enrichissement, aménagements et constructions peu intégrées...) ?**

Ces interrogations portent aussi sur le lien avec les territoires proches de la CCBA et la mise en scène des seuils avec les paysages voisins.

Parcourir c'est bien sûr questionner aussi les modes de déplacements doux (à pied, à vélo,...) répondant à des besoins de découverte mais également de déplacements quotidiens. C'est aussi questionner les modes de déplacements futurs : doit-on saisir l'opportunité de remettre en usage du foncier et des ouvrages délaissés, pour le transport de demain ?

**Quels lieux identifier / pointer pour proposer une lecture et une compréhension globale des paysages qui font la CCBA ? De quelle manière sont animés ces parcours de redécouverte ? Quelle envergure donner à ces réseaux doux qui répondent à des besoins quotidiens des habitants de la CCBA mais aussi qui permettent d'ouvrir le territoire à ses visiteurs plus ponctuels ?**

## 2. Habiter les paysages de la CCBA

"Habiter" interroge la manière dont les groupements humains, mais aussi non-humains occupent le territoire. Cette thématique questionne les conditions nécessaires à la vie et son développement au cœur des paysages de la CCBA. Elle fonctionne en étroite corrélation avec "Parcourir" dans la mise en réseau des paysages quotidiens et du cadre dans lequel nous cohabitons.

Sur le territoire de la CCBA, les modes d'habiter sont variés et sont le résultat d'une histoire en constante évolution. Les caractéristiques géographiques de la Communauté de communes ont déterminé l'implantation des villes, villages, hameaux. **Quel équilibre entre les grandes concentrations urbaines des plaines et les villages ruraux plus diffus installés dans des reliefs plus contrastés ? Comment trouver une harmonie entre des dynamiques de concentration et d'étalement urbain qui soit en adéquation avec les paysages dans lesquels elles s'inscrivent ? Comment éviter la banalisation des paysages avec des modes de construire standardisés, faisant fi des atouts et de la sensibilité particulière des lieux ?**

L'architecture vernaculaire du territoire de la CCBA est la trace la plus communément tangible de savoir-faire constructifs ; ils font partie intégrante de notre patrimoine commun. Aujourd'hui la pression foncière et l'augmentation du nombre d'habitants posent la question de l'intégration des nouvelles constructions pour certaines villes, tandis que dans certains hameaux on observe a contrario une forte vacance. Ce constat pose une double question qui est d'une part : **Que faire pour la réhabilitation de bâti ancien en déshérence ?** Il s'agira principalement d'étudier un patrimoine industriel (moulinages, béalières,...) qui ponctue les vallées de la CCBA. Et d'autre part : Quelle ligne de conduite architecturale commune proposer pour l'intégration des récentes constructions (habitat individuel, zones commerciales,...) ?

Habiter les paysages de la CCBA c'est réfléchir à nos cadres de vie mais aussi investir des champs de réflexion économiques, le bassin de vie étant aujourd'hui identifié comme centralisé autour de la plaine d'Aubenas : **Comment mieux répartir les services et équipements sur l'ensemble du territoire pour une équité d'accès ?**



**1** **PLATEAU DE MEZILHAC**  
Mezilhac

**PAGE 9**

**2** **LONGUES VALLÉES ENCAISSÉES**  
Laviolle . Labastide-sur-Besorgues .  
Vallée-d'Antraigues-Asperjoc . Genestelle . Aizac . Juvinas .  
Vals les Bains . St Joseph des Bancs . St Andéol de Vals

**PAGE 14**

**3** **COURTES VALLÉES RAMIFIÉES**  
Saint-Joseph-des-Bancs . Saint-Michel-de-Boulogne . Saint-  
Etienne-de-Boulogne . Saint-Andéol-de-Vals . Saint-Julien-  
du-Serre . Genestelle

**PAGE 21**

**4** **VALLÉE BOISÉE DE LA LANDE ET DU MERCOIRE**  
Labégude . Ailhon . Mercuer . Lentillères

**PAGE 30**

**5** **PIÉMONT ORIENTAL**  
Fons . Vinezac . Lachapelle-sous-Aubenas . Ucel . Saint-  
Etienne-de-Fontbellon . Aubenas

**PAGE 35**

**6** **PLAINE D'AUBENAS**  
Vesseaux . Aubenas . St-Privat . Saint-Etienne-de Fontbellon .  
Saint-Sernin . Lachapelle-sous-Aubenas . Labégude . Ucel .  
Saint-Didier-sous-Aubenas

**PAGE 39**

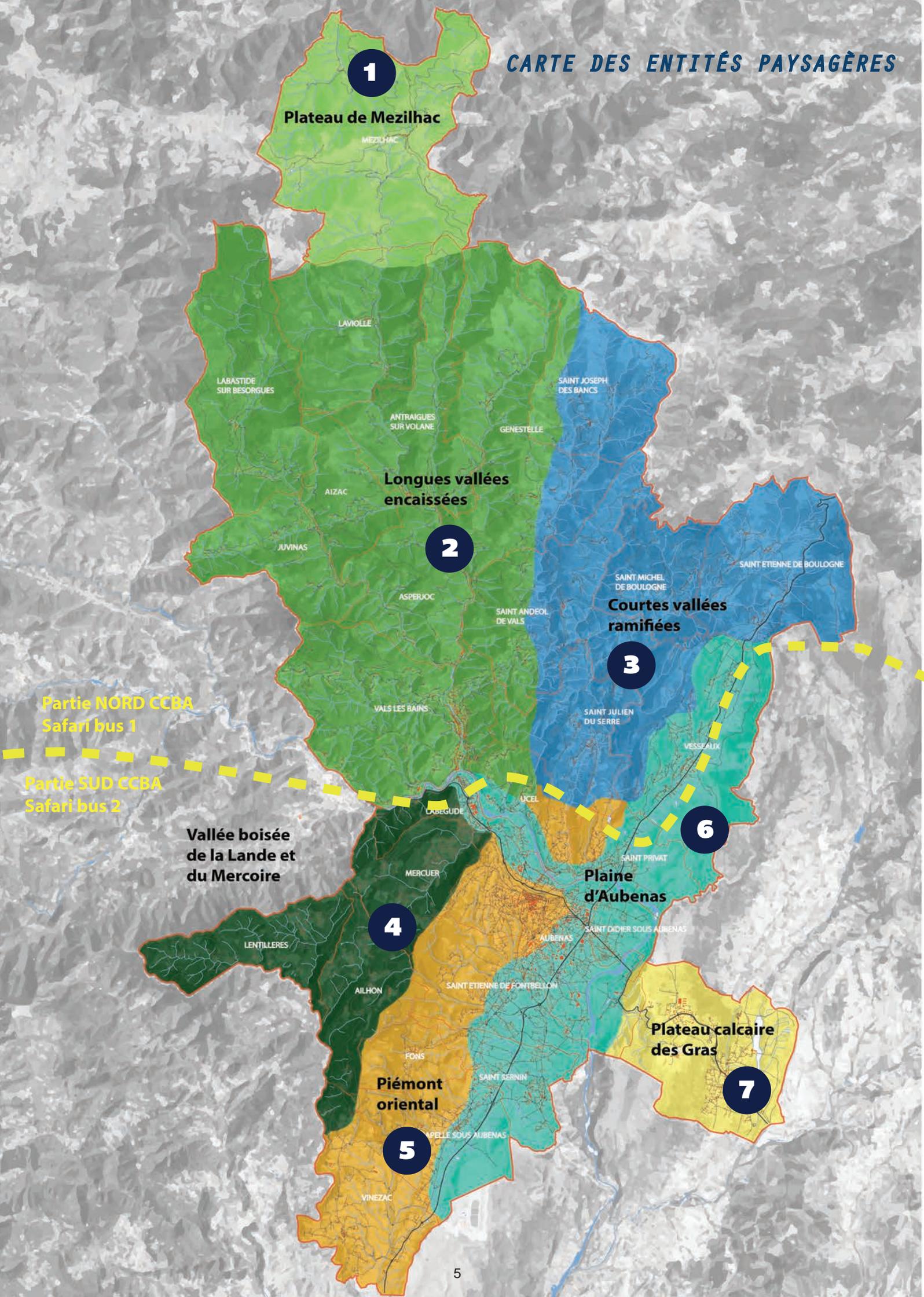
**7** **PLATEAU CALCAIRE DES GRAS**  
Lavilledieu

**PAGE 46**



\* Certaines communes sont concernées  
par deux ou trois entités.

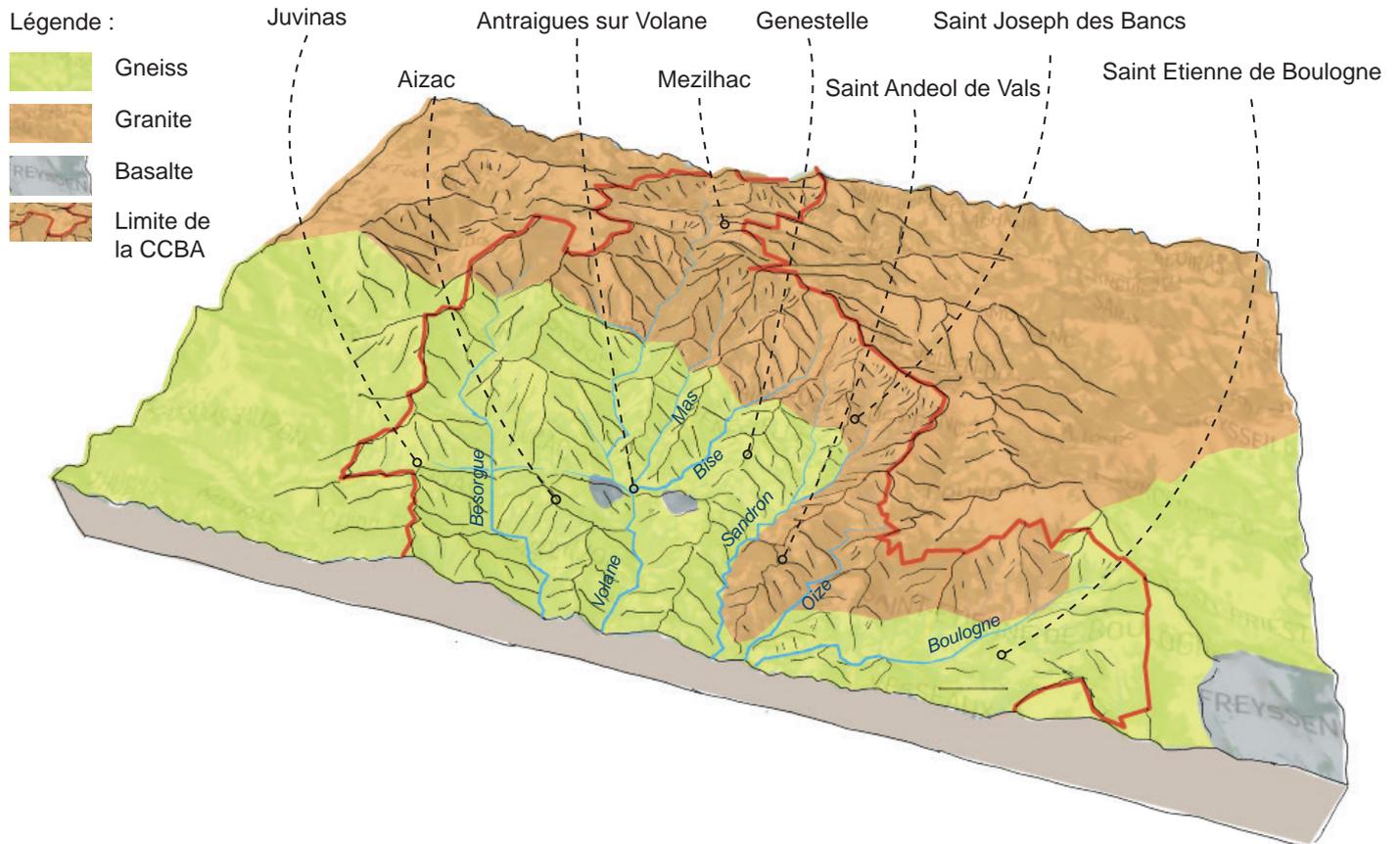
# CARTE DES ENTITÉS PAYSAGÈRES



■ Les reliefs contrastés faits de monts et de vallées dotent ce territoire d'un caractère sauvage, rustique. Les sommets offrent des panoramas ouverts sur le grand paysage et l'horizon, tandis qu'au creux des vallées le regard se tourne vers les rivières avec cette fois des vues cadrées par le relief. Longtemps cultivée, la pente est aujourd'hui une contrainte pour les exploitants générant une déshérence des anciennes structures agricoles sur les pentes les plus fortes : ces espaces sont aujourd'hui occupés par un boisement extensif qui génère une fermeture progressive des milieux. Par ailleurs, sur les pentes plus douces, replats accessibles et fonds de vallées, une agriculture se maintient et les pratiques évoluent : élevage, castanéiculture, pluri-activité. Les lieux de vie sont disséminés, entre villages perchés et villes aux portes des vallées, gardant tous un lien avec les bassins de vie de la partie Sud par de grandes connexions routières. L'évolution de ces lieux habités, contrainte par le relief, est ainsi peu marquée par l'étalement urbain.

# 1. PARTIE NORD DE LA CCBA UN TERRITOIRE AUX RELIEFS CONTRASTÉS, MARQUÉ PAR SON RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE

■ Le paysage de la partie Nord de la CCBA est marqué par l'uniformité de son socle géologique : fait de granit et de gneiss, deux roches denses, ce territoire est peu soumis à l'infiltration des eaux qui suivent plutôt le relief pour ruisseler jusqu'au fond des vallées ; celles-ci, selon les saisons, se retrouvent plus ou moins chargées en eau. On trouve à proximité des couches basaltiques avec les volcans de Craux et d'Aizac, qui marquent l'entrée des trois principales vallées : de la Volane, du Mas et de la Bise.



« Randonner  
Visualiser la géographie du  
Sud Ardèche jusqu'au Mont  
Lozère »

« Ce paysage me projette au  
loin dans un horizon sans  
limite »

« Jouir du regard gratuitement  
Je nais dans la Lande  
Genêts éperdus approcher  
l'immensité et notre fragilité »



■ Vue depuis le Col de Mézilhac  
Basculement des Boutières vers les Hautes Cévennes



1

## PLATEAU DE MEZILHAC MÉZILHAC



### DESCRIPTION

#### La pointe Nord, transition entre Boutières et Hautes Cévennes.

Col de l'Arénier, col de Sarasset, col de la Fayolle, col des Quatre Vios, col de Mézilhac : la départementale 122 nous offre un spectacle à couper le souffle depuis l'extrémité nord de la communauté de communes.

Le col de Mézilhac se situe sur la ligne de partage des eaux entre le Rhône et la Loire. Sa situation de haut plateau offre des vues lointaines sur les paysages et vallées environnantes, à 360°, dont le paysage des puys avec des ouvertures sur le Mont Mezenc. Le plateau de Mézilhac raccroche la CCBA à une autre facette du Massif Central, et aux paysages de la Haute-Loire.



Depuis le col de Mézilhac, la vue s'ouvre vers les succs : c'est une des portes d'entrée spectaculaire vers la CCBA, comme le col de l'Escrinet plus à l'est.

#### Un paysage ouvert maintenu par l'activité agro-pastorale

Le plateau est relativement humide, parcouru d'un réseau de ruisseaux ramifiés. L'activité agro-pastorale (bovin / ovin) en place permet de maintenir les paysages ouverts et de faire du Plateau de Mézilhac une **terre de pâture**. On observe cependant une dynamique d'**enfrichement** par le genêt à balais, lié à une forme de déprise agricole. Sur le plateau, se pose le problème des "**deux hivers**" : il y a un besoin de fourrage en plus de ce qui est produit sur place, donc de parcelles supplémentaires dédiées à cette production en bas, dans la plaine fertile d'Aubenas. Un échange qui permet de maintenir l'ouverture de ces paysages pastoraux. Les combes humides et terrains plus pentus sont arborés. Ces boisements soulignent les reliefs et la présence des **cours d'eau**. La présence d'arbres que l'on retrouve dans les montagnes, par exemple le **hêtre**, signale l'altitude du plateau.



Retenue collinaire et prairies.

#### Un village perché, en balcon sur le territoire

Les maisons sont ici assez trapues, souvent en longère avec un toit biseauté. Une architecture qui évoque ce caractère montagnard précédemment décrit. Le village de Mézilhac, par son **isolement**, profite des espaces naturels à sa portée et d'un cadre de vie ouvert sur le lointain. Sa situation géographique le maintient cependant éloigné des bassins de vie et d'emplois que l'on trouve sur le territoire de la CCBA. On observe ici un **manque d'activités économiques, commerciales, sociales**, de proximité.



Le centre-bourg de Mézilhac : la voirie occupe tout l'espace public, jusqu'aux seuils, pour palier aux contraintes de déneigement.

*“ Mézilhac est un village qui dépérit, les toitures de lauzes, de chaume ou de genêts sont toutes remplacées par des tuiles mécaniques. Cela génère une standardisation et une perte du charme vernaculaire d’un village de caractère de montagne.”*



■ Parvis de l'église de Mézilhac

Des espaces publics en enrobé surdimensionnés.

Un espace d'accueil pour valoriser la route des crêtes.



## ENJEUX

### **PARCOURIR, DÉCOUVRIR OU RE-DÉCOUVRIR LES PAYSAGES ARDÉCHOIS**

- > Préserver ou ré-ouvrir les points de vue majeurs participant à la mise en scène d'un territoire atypique, valoriser les paysages de proue.
- > Conforter le site emblématique des crêtes (relief, crêtes, points de vue majeurs, lieux de basculement, sites géologiques, etc.) et révéler les sites moins connus d'intérêts paysagers et patrimoniaux tout en maîtrisant les impacts de la fréquentation (orgue basaltique, valoriser la route des crêtes, créer un sentier des crêtes ?)
- > Favoriser la synergie entre le site géographique et le village, valoriser les points de vue depuis le village belvédère

### **EXPLOITER, GÉRER ET PROTÉGER LES PAYSAGES « RESSOURCES »**

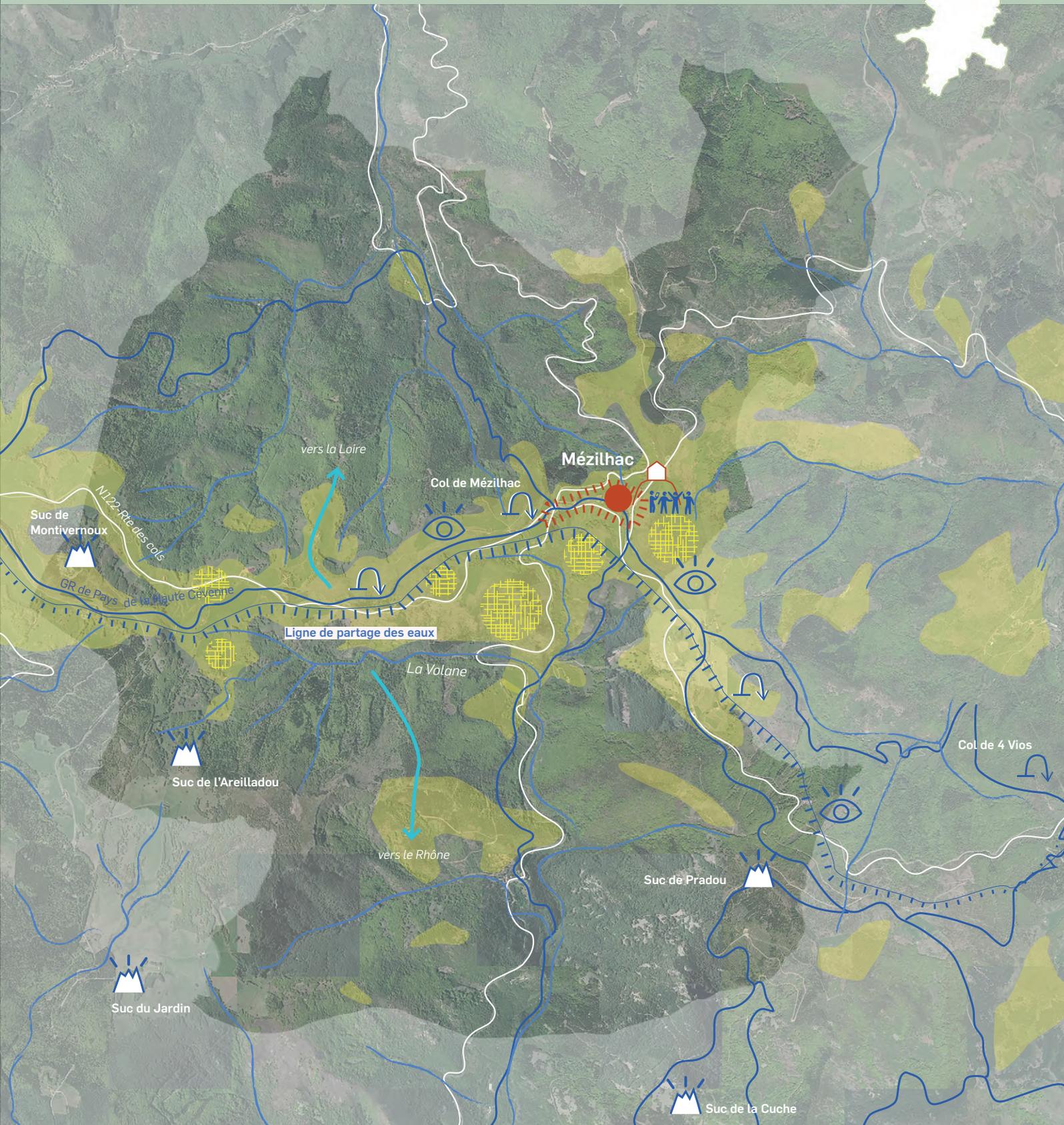
- > Préserver les paysages ouverts de fauche et de pâture sur les pentes et sur la montagne, menacés par les phénomènes de changements d'usage et d'enfrichement.
- > Réhabiliter les sites de terrasses remarquables, marqueurs forts du paysage ardéchois : favoriser leur valorisation agricole et /ou touristique, récréative et culturelle et préserver les éléments de patrimoine vernaculaire.
- > Encourager une gestion et exploitation sylvicole plus mixte / douce.

### **HABITER LES PAYSAGES EN ARDÈCHE**

- > Encourager une dynamique de vie de village (par l'aménagement des espaces publics, de lieux de convivialité,...). Enrichir / diversifier les espaces publics en fonction des événements qui s'y tiennent.
- > Favoriser la synergie entre le site géographique (les crêtes) et le village. (proposition d'une signalétique et d'un sentier balisé pour inciter à explorer le centre-village). Valoriser les points de vue depuis le village belvédère.
- > Valoriser la fonction de «col» du village de Mézilhac, lieu de passage entre Aubenas et le Cheylard, en conservant des équipements qui font «signal» : l'hôtel-restaurant, le local de la DDT.
- > Préserver les qualités architecturales vernaculaires de montagne des maisons ( toiture en lauzes de phonolite, inclinaison des toitures, volume du bâti)

1

# PLATEAU DE MÉZILHAC CARTE DES ENJEUX



### Légende

#### Parcourir, Découvrir et Re-découvrir les paysages ardéchois

- Relief remarquable
- Points de vue à préserver
- Zone de basculement paysager à valoriser
- Cours d'eau, rivière à mettre en valeur
- Ligne de crête remarquable

#### Habiter, les paysages de la CCBA

- Centre-bourg à valoriser
- Espace public à requalifier
- Village perché
- Espace fédérateur à inventer

#### Exploiter, gérer et protéger les paysages « ressources »

- Dynamique d'enrichissement à contrôler
- Paysage de fauche et de pâture à préserver / espaces ouverts à maintenir

■ Depuis le Volcan de Craux, vue sur les 4 dorsales (Serre du Veyrier, Le Fraysse, Banc de l'Echalier, Serre de Pivachier) qui s'avancent en surplomb des vallées de la Volane, Vallée du Mas, Vallée de la Bise.



## LONGUES VALLÉES ENCAISSÉES

LAVIOLLE . LABASTIDE-SUR-BESORGUES . VALLÉES-D'ANTRAIGUES-ASPERJOC  
GENESTELLE . AIZAC . JUVINAS . VALS LES BAINS .  
ST JOSEPH DES BANCS . ST ANDÉOL DE VALS



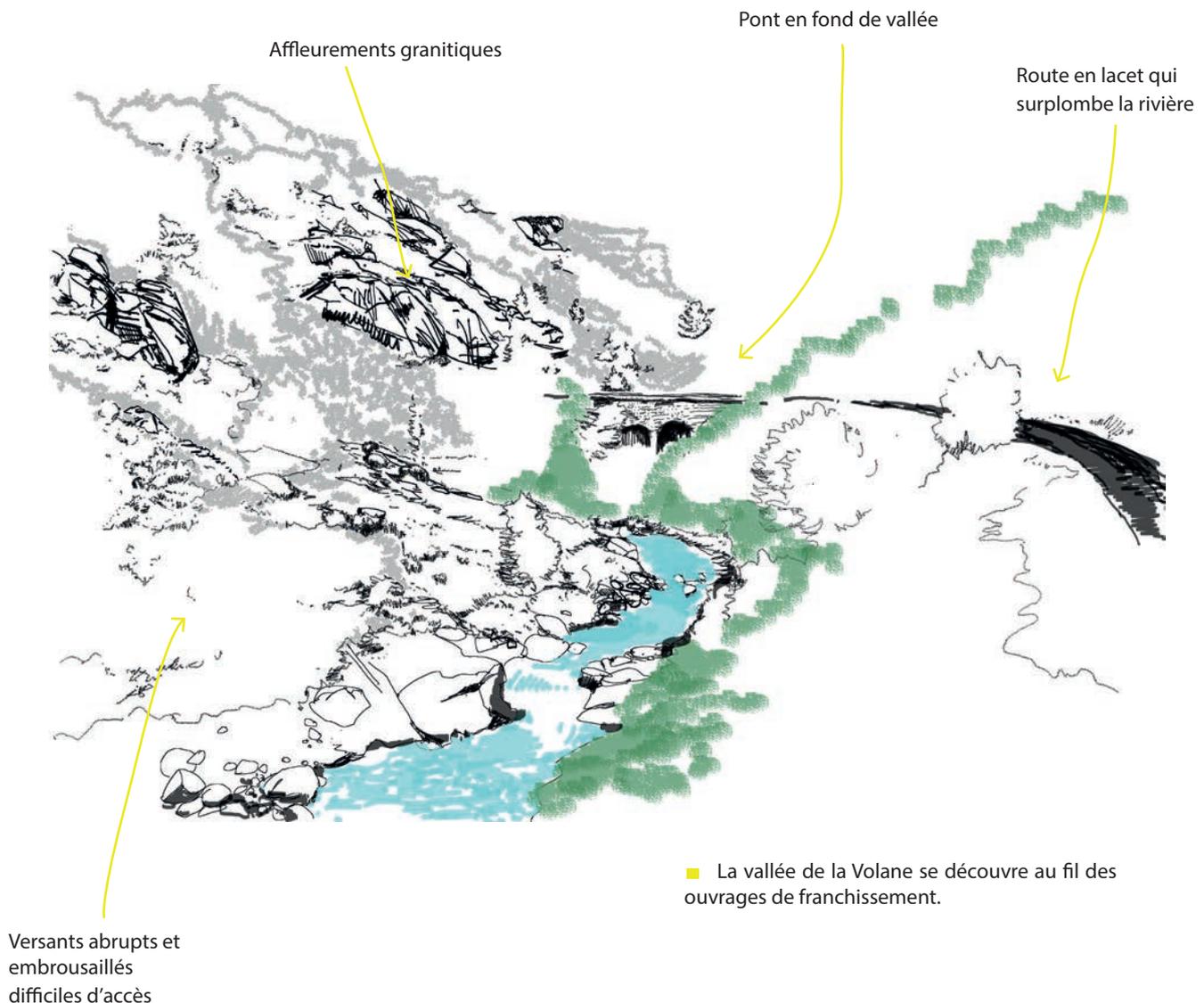
### DESCRIPTION

#### Des trajectoires orientées par le relief

Les rivières prenant source en altitude ont creusé des vallées encaissées dans le **socle granitique**. Ces longues vallées relient le plateau de Mézilhac à la plaine, des grandes crêtes nord/sud forment des repères depuis les hauteurs du territoire.

Le relief et l'hydrologie de cette entité sont tourmentés et **"sauvages"** : ces rivières fougueuses charrient des gros blocs de pierre formant des «gours» de baignade surplombés de versants escarpés. La richesse géologique de cette entité est remarquable sur les types de roches / formations (Métamorphique : granite / Volcanique : basalte). Des **éperons rocheux granitiques** émergent du sol sur les crêtes. **Deux volcans** (d'Aizac et de Craux) se font face avec éperons d'orgues de basaltes.

Ce relief marqué influence la manière de se déplacer. Principalement sur **un axe Nord/Sud**, par des routes en fond de vallée. Plus rarement sur l'axe est/ouest nécessitant de **franchir difficilement des cols** inévitables : "verrous" dans le paysage, et des **lieux-clefs de passage**.



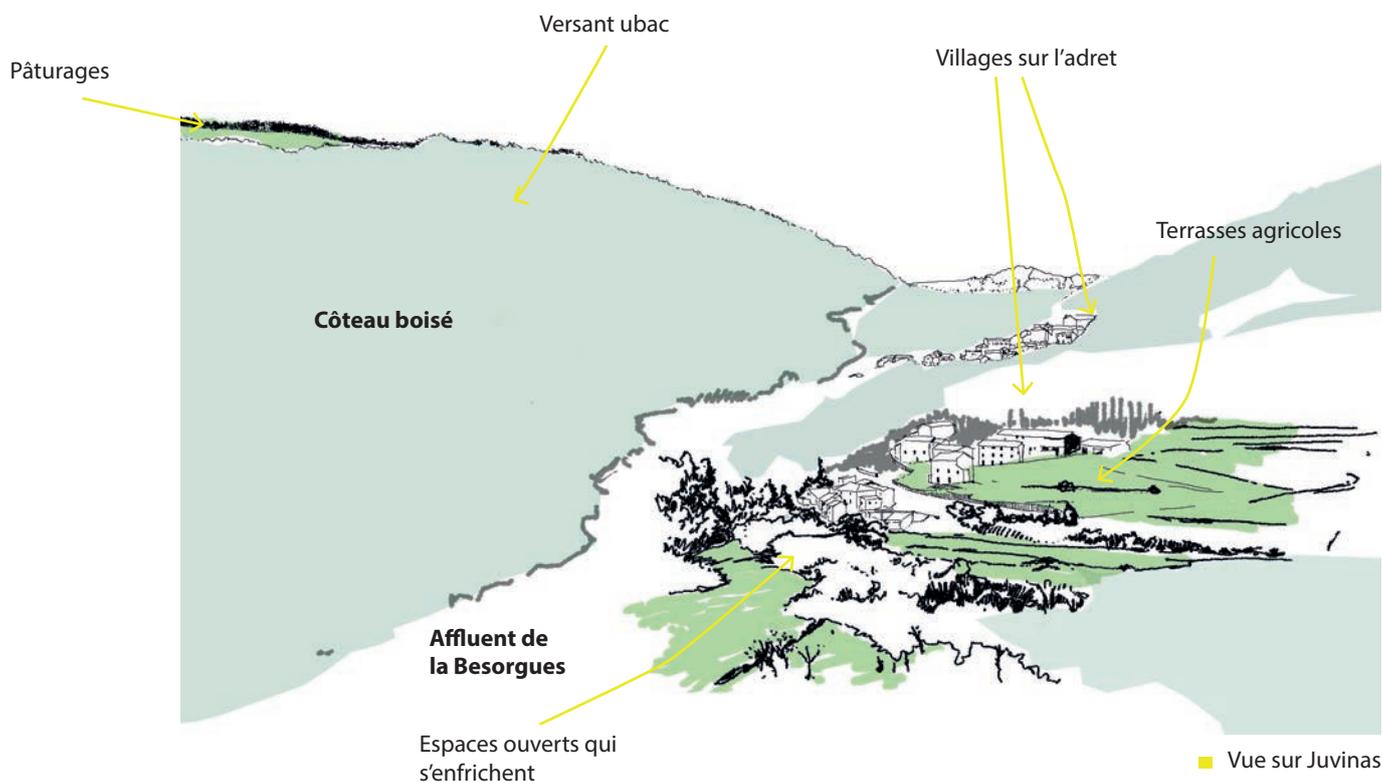


## Des villages aux portes des vallées

La plupart des villages sont établis en fond de vallée bénéficiant de la **ressource en eau** (Antraigues-sur-Volane, La Bastide sur Besorgue, Bise). Vals les bains est la première commune du pincement géologique, du resserrement des vallées à la sortie de la plaine d'Aubenas. Elle marque **l'entrée vers les vallées encaissées de la Besorgues et de la Volane** et vers le paysage des Hautes-Cévennes. Antraigues-sur-Volane est un village perché à la porte des 3 rivières : Volane, Mas, Bise. Les convergences et les confluences ont été également investies (toponymie les Deux Eaux, Entre les eaux). En dehors des centres-bourgs, un habitat de **hameaux perchés** s'est construit sur les coteaux, sur les espaces plats, proche de sources, souvent en situation **adret** pour profiter de la lumière.

### ■ Vals-les-Bains

Une ville thermale, lieu de services et d'emploi, porte d'entrée dans les grandes vallées du nord du territoire.



## Des pentes boisées

Les coteaux abrupts sont majoritairement boisés de **châtaigniers, résineux** puis de **hêtres** au-dessus de 900m (typologie de moyenne montagne). Le territoire est marqué par la culture arboricole installée sur les pentes, fruitiers et châtaigniers, tirant parti d'un climat entre méditerranéen et continental, propice à ce type de cultures. Certaines pentes ont été remodelées par la création de **terrasses, faïsses** pour fabriquer du plat. Les châtaigneraies des pentes adret souffrent du **réchauffement** climatique ce qui pousse certains agriculteurs vers des **changements de productions** (ex : oliveraies).

En bord de rivière, les hommes ont tiré partie des terrains plats et de la proximité de l'eau pour cultiver.



## ENJEUX

### PARCOURIR, DÉCOUVRIR OU RE-DÉCOUVRIR LES PAYSAGES ARDÉCHOIS

- Valoriser les points de vue sur les sites et lieux de basculements (cols d'Aizac, col de Vals, belvédères).
- Conforter les sites géologiques et patrimoines emblématiques (volcan et château de Craux, volcan de la coupe d'Aizac, orgues basaltiques) et révéler les sites moins connus d'intérêts paysagers et patrimoniaux tout en maîtrisant les impacts de la fréquentation.
- Restaurer le patrimoine d'art lié au franchissement qui caractérise l'ensemble des routes ardéchoises : ponts, parapets. Préserver les ouvertures sur ces sites de franchissement.
- Les paysages au fil de l'eau : préserver des accès à la Besorgues et à la Volane (sites de baignade), améliorer la gestion des sites de loisirs, structurer des projets d'itinérance autour et à partir de la ressource eau (les rivières comme colonne vertébrale de projets paysagers / patrimoine agricole / génie hydraulique...). Réhabiliter les béalières pour favoriser l'irrigation des exploitations et futures initiatives agricoles.
- Enrayant la multiplication des zones de dépôt sauvage et mener des actions de sensibilisation autour de cette question.
- Maintenir l'ouverture et la gestion des chemins de chemins, sentiers de randonnée, de liaisons inter-hameaux ou entre villages.

*"Juvinas est connu dans le monde entier par les scientifiques grâce à la météorite qui est tombée en 1821"*



■ Salle des fêtes de Juvinas - Exposition de la météorite et table d'orientation avec balcon et vue remarquable.

*"C'est un projet exemplaire car pensé dans une plurifonctionnalité (agriculture, culture, loisir), mais c'est trop lourd à porter pour une toute petite commune. Et vu le rayonnement intercommunal de ce site, ce serait juste que le projet soit porté par la com com"*



■ Le site du château et volcan de Craux - 25 ha de terres agricoles exploitées depuis 10 ans par un couple d'éleveurs ovins. Un projet «exemplaire» agricole, culturel et patrimonial qui rayonne sur l'ensemble du territoire.

*" Différents outils existent pour redynamiser l'activité castanéicole, il y a le programme "reconquête de la châtaigneraie" du PNR, la création d'une association syndicale libre (pour réunir des propriétaires autour d'un projet commun), et le label AOP (Appellation d'Origine Contrôlée)"*

Cratère du volcan d'Aizac

Plantation de résineux sur les versants



■ Col d'Aizac . Un lieu privilégié pour l'observation des volcans.

*" Quand on met un emplacement réservé dans le cadre du PLUI, il doit toujours y avoir un objectif principal (exemple: mobilité douce). Alors qu'il faudrait revendiquer la plurifonctionnalité des projets (incendie, bois, châtaigne, sentiers de promenade)"*



■ Terrasse du château de Craux à Genestelle



## EXPLOITER, GÉRER ET PROTÉGER LES PAYSAGES « RESSOURCES »

- Affirmer et protéger la vocation agricole dominante des fonds de vallées.
- Préserver les paysages ouverts de fauche et de pâture sur les pentes, menacés par les phénomènes de changements d'usage, de rétention du foncier agricole et d'enfrichement, notamment aux abords des villages (protection au feu, ouverture des vues et de la lumière) et des sites remarquables.
- Réhabiliter les sites de terrasses à proximité des villages, hameaux, lieux à forte valeur d'usage : favoriser leur valorisation agricole, vivrière, et /ou touristique, récréative et culturelle et préserver les éléments de patrimoine vernaculaire (sources voûtées, ouvrage de franchissement, fours à pain, chemins creux, calades).
- Protéger et recomposer les grandes continuités écologiques des fonds de vallée et des rivières afin de les préserver de toute artificialisation.
- Soutenir l'installation de nouveaux agriculteurs et projets agricoles adaptés aux paysages des pentes.
- Favoriser la plurifonctionnalité des projets dans le PLUI (un chemin d'accès agricole doit pouvoir être utilisé pour le débardage, pour les mobilités douces, un nouveau chemin d'accès pour une châtaigneraie).

*"Moi j'ai des terrains privés que je serai prêt à mettre à disposition de jeunes agriculteurs mais je ne connais pas les types de contrat qui existent"*

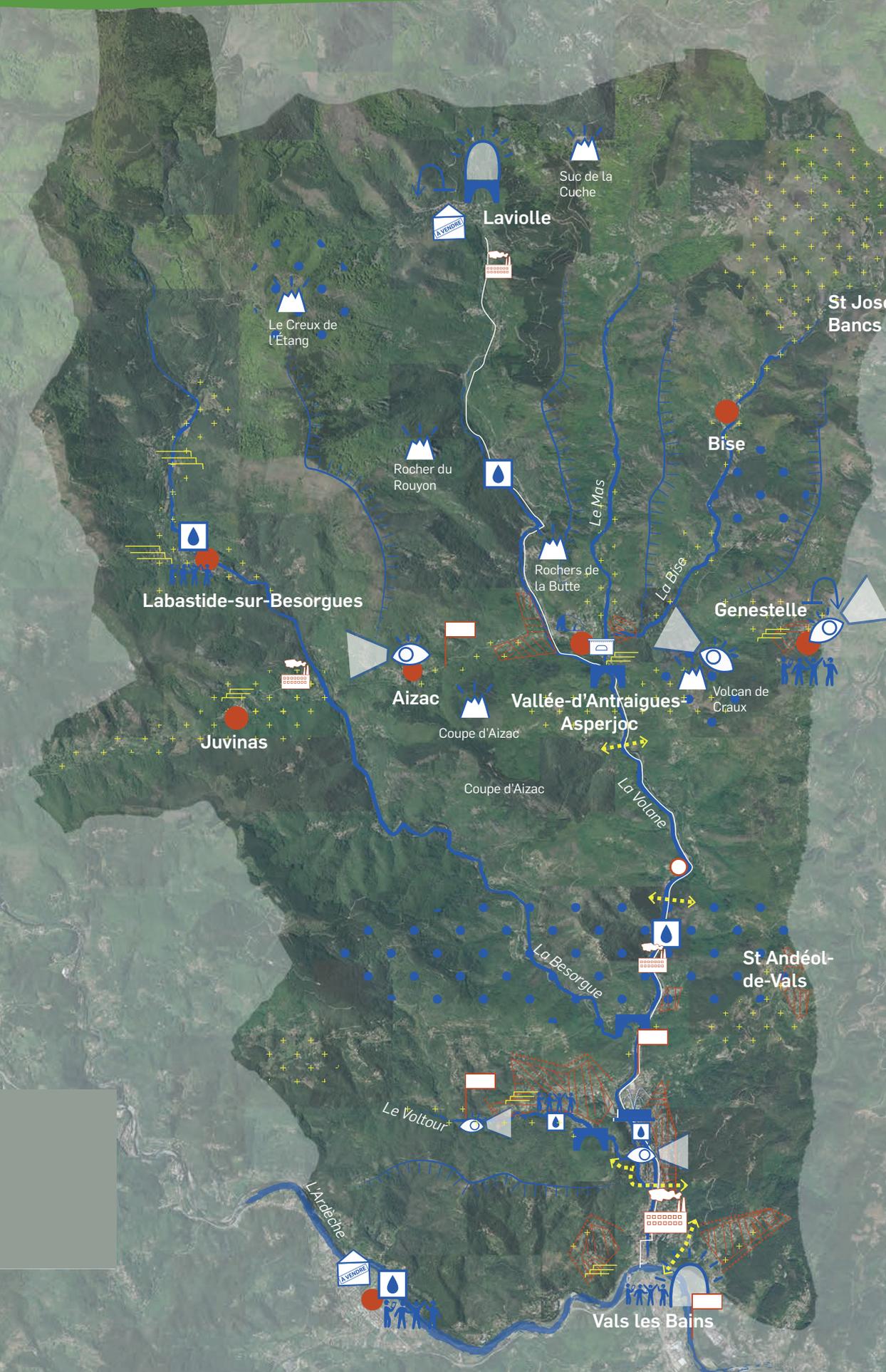
*"La création de nouvelles pistes dans les châtaigneraies pourrait servir plusieurs objectifs à la fois: l'exploitation du bois, l'entretien des vergers, la prévention incendie et la randonnée"*

*"Il y a beaucoup de hameaux essaimés sur cette entité. Cela questionne, est-ce qu'on doit se concentrer sur les bourgs ou sur les hameaux pour le nouveau bâti ?"*



## HABITER LES PAYSAGES EN ARDÈCHE

- Déboiser les espaces forestiers ayant gagné les abords immédiats des villages et fermant les vues les plus intéressantes, notamment en secteurs de pentes.
- Favoriser la reconversion des anciens bâtis industriels, leur donner une nouvelle valeur d'usage et une nouvelle place dans le paysage des vallées ardéchoises : reconquête d'anciens moulinsages ou d'anciennes filatures (Vals les Bains, Juvinas...).
- Réouvrir et valoriser les anciens sentiers, calades et chemins permettant le lien inter-hameaux et centre-bourg hameaux ou en créer de nouveaux.
- Maîtriser et accompagner les nouvelles constructions dans la pente (formes architecturales, matériaux, clôtures) pour une intégration en intelligence avec le territoire.



### Légende

#### Parcourir, Découvrir et Re-découvrir les paysages Ardéchois

- Points de vue à valoriser ; ouverture à maintenir
- Patrimoine géographique à mettre en valeur, à préserver
- Relief remarquable
- Ligne de crête remarquable
- Zone de basculement paysager à valoriser
- Site géologique remarquable
- Cours d'eau, rivière à mettre en valeur
- Accès à l'eau à valoriser
- Source, fontaine à valoriser
- Patrimoine vernaculaire à valoriser
- Équipement, espace fédérateur à inventer
- Franchissement à valoriser
- Porte, transition de la plaine vers les vallées

#### Habiter, les paysages de la CCBA

- Centre-bourg à valoriser, à créer
- Limite d'urbanisation à maintenir
- Veiller à l'intégration du bâti dans le paysage. Construction à surveiller et accompagner
- Entrée de ville à mettre en scène, à valoriser
- Ancien bâtiment industriel à requalifier

#### Exploiter, gérer et protéger les paysages « ressources »

- Zone à vocation agricole à affirmer, à défendre, à étendre
- Continuité écologique à affirmer
- Terrasse, faysse à valoriser



■ Montée vers St-Joseph-des-Bancs





## DESCRIPTION

### À l'est du bassin, un paysage verdoyant et ondulé

La ligne de crête, montagnarde et imposante, veille sur le bassin d'Aubenas. Un côté de la ligne de crête penche vers l'Ardèche Nord, avec une vue remarquable sur les Alpes. L'autre versant s'ouvre au Sud sur un paysage plus clément et verdoyant : **un grand bassin versant, très ramifié de combes et vallées**. Sur ce versant, les affluents de l'Ardèche (d'Ouest en Est : le Sandron, L'Oize et la Boulogne et leurs ruisseaux affluents) ont creusé le socle géologique et façonné un **paysage au relief complexe** et plus ondulé, marqué par l'érosion des nombreux ruisseaux, et composé de **petites vallées et collines**, ruisseaux et rivières à fonds presque plats, à enjamber d'un pont. (ponts qui offrent les plus belles ouvertures sur les vallées)

Cette entité paysagère fait la transition entre les vallées encaissées (à l'ouest) et le plateau de Darbres et St Laurent sous Coiron (à l'est). Le plateau du Coiron et ses piémonts, ses affleurements rocheux, forment notre deuxième limite franche. Saint Etienne de Boulogne et Saint Michel de Boulogne sont les dernières communes à l'est de l'entité, sur un relief de plus en plus doux, faisant la transition avec la vallée de Vesseaux.



■ Terrasse belvédère du Col de la Fayolle

### Entre plateau et plaine, une diversité de cultures

L'humain a façonné sur ce socle des petits coins de paradis, entre **fruits, vignes et pâtures**. Les coteaux peu abruptes, au profil **doux**, permettent plus facilement la culture en pente, une alternance de pâturages et fruitiers. Quand les pentes se marquent, les versants se boisent de feuillus, résineux (dominante de **pin maritime et laricio**) et **châtaigniers**. Les fonds de vallée plats et cultivables, au sol relativement humide, sont consacrés à de vastes **prairies pâturées et prairies de fauches**. On observe sur ce secteur une forte demande de la part de **jeunes agriculteurs** pour s'installer, proposant une offre de produits diversifiés et de qualité (agriculture biologique). Ces porteurs de projet sont confrontés à une réelle **difficulté pour trouver des terrains** à exploiter. Quand c'est le cas, sur des parcelles partiellement en friche, de gros travaux de remise en état des terres sont à prévoir. L'agriculture des pentes est également de plus en plus dépendante de la plaine (de l'Ardèche) pour la production fourragère, afin de compenser les baisses de productions liées au manque d'eau et au changement climatique. Même si cette synergie pentes-plaine a toujours été présente dans la dynamique agricole du territoire, elle sera d'autant plus déterminante dans les années qui viennent : la stratégie paysagère peut identifier des liens et connexions pour faire perdurer cet équilibre.



■ En surplomb des courtes vallées ramifiées, l'activité pastorale domine



■ Hameau Le Dèvès à St Andéol-de-Vals



■ Centre-bourg de St-Andéol-de-Vals



■ St-Joseph-des-Bancs. Hébergements touristiques implantés dans la pente au coeur du village. Une piste pour diversifier les usages et fonctions en occupant des terrains non cultivés.

## En surplomb sur les crêtes, les villages veillent sur les vallées

Le relief plus doux a permis aux villages de s'édifier **sur les crêtes** ( St Andéol-de-Vals / St Julien du Serre). Le territoire est composé de **nombreux hameaux** étalés.

La proximité de bourgs et villes plus importants (Vals les Bains, Aubenas) induit une **pression foncière** sur certains villages. Les communes font face à l'enjeu **d'accueillir de nouvelles populations** dans des structures urbaines limitées :

- Le resserrement des zones constructibles autour des noyaux d'habitats existants va dans le sens de la densification qui est déjà une composante des centre-bourgs anciens. L'urbanisation en extension est possible, à partir du moment où elle est justifiée et conserve la silhouette des villages.

- Dans certaines communes, **la ressource en eau** peut-être un frein pour l'accueil de nouveaux habitants, notamment dans le cadre de rénovations de maisons de hameaux.

Les jeunes **néo-ruraux** s'installent cependant par choix et valorisent parfois les villages par la **rénovation du bâti** avec une conscience du patrimoine et de la qualité des paysages qui les entourent.

Cela questionne la manière de fédérer l'ensemble des habitants sur un territoire diffus (nombreux hameaux, proportion forte d'habitants dans ces hameaux par rapport au centre) ?

Au Sud de cette entité paysagère, tout converge et s'accélère vers la plaine, la vallée de l'Ardèche et les zones d'activité du bassin d'Aubenas.

*"Sur Antraigues, il y a eu un appel à bénévoles et associations pour entretenir les béalières, chemins et faysses. C'est notre patrimoine commun et sa gestion, préservation relève de l'intérêt général. Cette démarche est à encourager sur l'ensemble des communes"*



## ENJEUX

### PARCOURIR, DÉCOUVRIR OU RE-DÉCOUVRIR LES PAYSAGES ARDÉCHOIS

- Préserver, ré-ouvrir ou aménager les points de vue majeurs participant à la mise en scène du territoire, notamment depuis les cols d'entrée dans l'Ardèche Sud (St Etienne de Boulogne). Valoriser les paysages de proue.
- Maintenir l'ouverture et la gestion des chemins, sentiers de randonnée, de liaisons inter-hameaux ou entre villages.
- Créer un lien de mobilité entre le Nord et le Sud de la CCBA : randonnée, mobilité douce et/ ou mobilité vélo électrique le long de la D218.

« Le paysage ouvert m'invite au déplacement hors sentier  
Et les rochers à grimper pour découvrir, explorer, bouger à l'infini »



- Exercice d'écriture au Col de la Fayolle lors du Safari Bus 1.  
Ce point de vue permet d'embrasser du regard une grande partie de l'entité paysagère.

### EXPLOITER, GÉRER ET PROTÉGER LES PAYSAGES « RESSOURCES »

- Répertoire des ensembles remarquables paysagers et agricoles afin de les protéger dans les documents d'urbanisme.
- Préserver les paysages ouverts de fauche et de pâture sur les pentes et sur la montagne, menacés par les phénomènes de changements d'usage, de spéculation foncière et d'enfrichement.
- Réhabiliter les sites de terrasses remarquables, marqueurs forts du paysage ardéchois : favoriser leur valorisation agricole et /ou touristique, récréative et culturelle et préserver les éléments de patrimoine vernaculaire.
- Soutenir l'installation de nouveaux agriculteurs et projets agricoles adaptés aux ressources et contraintes du territoire et aux paysages des pentes.

## HABITER LES PAYSAGES EN ARDÈCHE

- Réfléchir à l'équilibre entre centre-bourgs et hameaux dans les perspectives de développement des communes selon plusieurs hypothèses :
  - Aérer les centralités en redonnant des espaces jardinés pour plus d'attractivité tout en favorisant les constructions nouvelles dans les hameaux ?
  - Densifier les centres-villages tout en préservant les hameaux des nouvelles constructions?
  - Autre scénario à inventer ?
- Réinvestir les logements vacants pour restructurer et/ou aérer les tissus bâtis anciens et denses (en cœur de village et dans les hameaux). Favoriser la reconversion des anciennes structures d'accueil touristique : grandes colonies. (St Joseph des Bancs)
- Inventorier et restaurer le patrimoine vernaculaire des bourgs et hameaux (fontaines, lavoir, fours à pain). S'appuyer sur la remise en service de ce petit patrimoine pour développer le lien social dans les villages.
- Proposer des équipements / espaces publics fédérateurs qui suscitent l'arrêt des visiteurs, promeneurs et riverains, pour des usages de loisirs, d'accueil d'événements, de jeux, de rencontre et de confort.
- Déboiser les espaces forestiers ayant gagné les abords immédiats des villages et fermant les vues les plus intéressantes, notamment dans les pentes.
- Éviter l'étalement résidentiel sur les anciennes terrasses agricoles aux abords des villages et au contact des forêts, notamment en secteur de piémont : prendre en compte les impacts sur le paysage, le risque incendie, et l'accessibilité des forêts récréatives et/ou productives.
- Maîtriser l'insertion des bâtiments agricoles dans les paysages (couleurs des tunnels, formes architecturales, stratégie de plantation) en co-visibilité avec des points de vue importants .

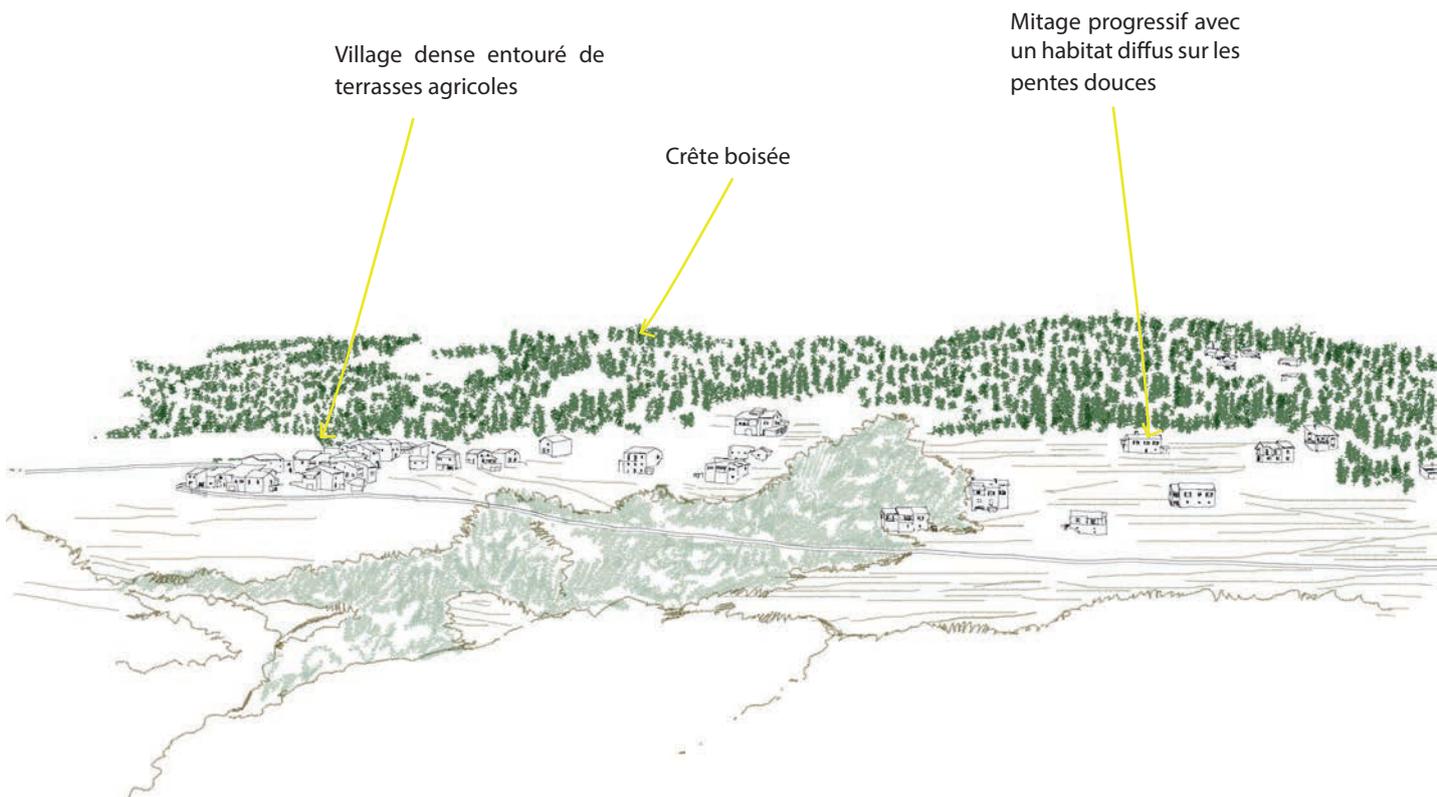
*"En tant qu'éleveur on a besoin de fourrage, et le foin il nous vient en grande partie des plaines. Alors s'il vous plaît arrêtez de construire sur les terres agricoles des plaines. Aujourd'hui on est obligé de courir parfois jusqu'à Pierrelatte pour se fournir en foin"*

*"Le réchauffement climatique, on le sent déjà au niveau des châtaigniers qui n'arrivent plus à tenir en dessous de 600m et en particulier sur les versant sud. Il y en a qui commencent déjà à essayer d'autres cultures (olivier, mandarinier)"*



*"À Antraigues il ont mené une grosse politique d'accueil pour les nouveaux agriculteurs. En quelques années ils sont passés de 3 à 10 familles, ce qui a aussi permis de sauver l'école du village qui menaçait de fermer"*

■ St-Andéol-de-Vals . Autour du four à pain et de la place de village réaménagée.



■ St-Julien-du-Serre

Habitat diffus détaché du centre-village ou s'installant le long d'axes routiers ce qui crée un urbanisme linéaire, non propice au lien social et enclavant les terres agricoles.



### Légende

#### Parcourir, Découvrir et Re-découvrir les paysages Ardéchois

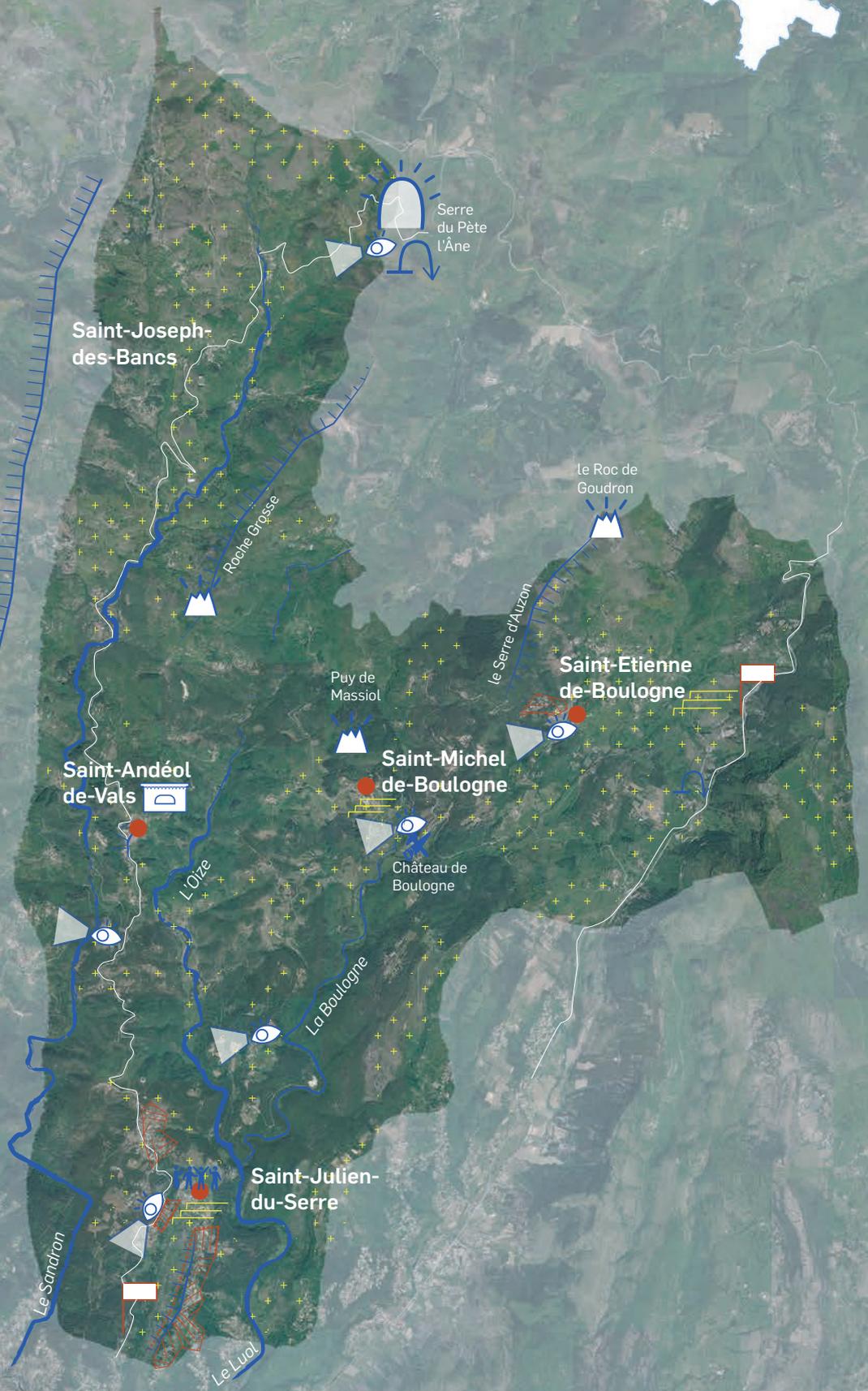
-  Points de vue à valoriser ; ouverture à maintenir
-  Relief remarquable
-  Ligne de crête remarquable
-  Zone de basculement paysager à valoriser
-  Cours d'eau, rivière à mettre en valeur
-  Patrimoine vernaculaire à valoriser
-  Patrimoine à restaurer
-  Équipement, espace fédérateur à inventer
-  Porte, transition de la plaine vers les vallées

#### Habiter, les paysages de la CCBA

-  Centre-bourg à valoriser, à créer
-  Limite d'urbanisation à maintenir
-  Veiller à l'intégration du bâti dans le paysage. Construction à surveiller et accompagner
-  Entrée de ville à mettre en scène, à valoriser

#### Exploiter, gérer et protéger les paysages « ressources »

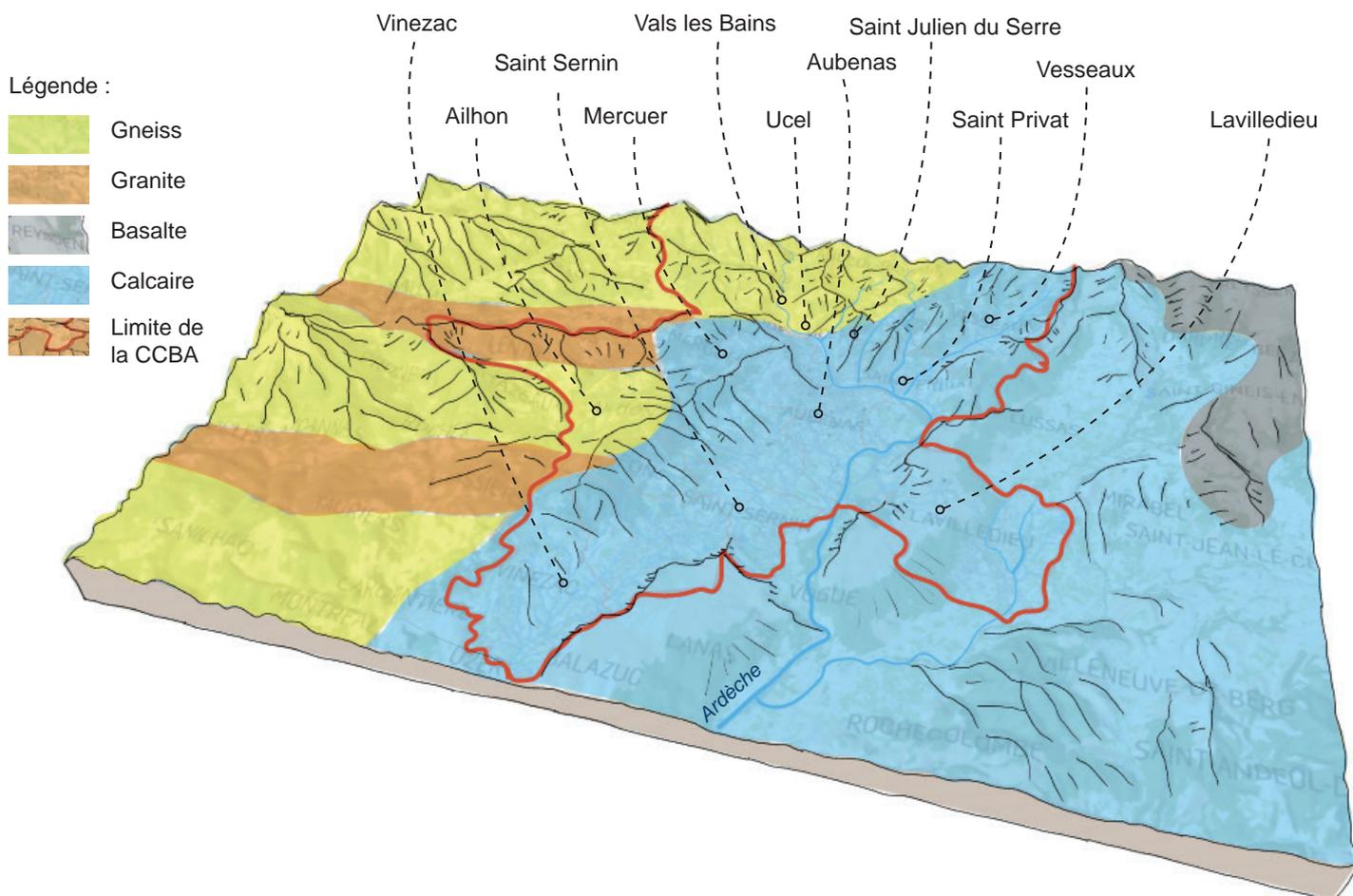
-  Zone à vocation agricole à affirmer, à défendre, à étendre
-  Terrasse, faysse à valoriser



■ Ce territoire est caractérisé par une diversité de reliefs qui s'articulent autour de la vallée de l'Ardèche : des transitions douces entre les hauts reliefs de la partie Nord vers les étendues de la plaine, avec notamment la descente depuis les coteaux boisés des Piémonts cévenols vers le bassin d'Aubenas, et des transitions plus franches comme celle entre le plateau calcaire des Gras, ses falaises et la plaine. Cette dernière représente une richesse agricole pour le territoire ; ces terres alluvionnaires liées à la présence de l'Ardèche étant très fertiles. Cette vaste surface plane a permis d'installer facilement différentes formes de services et d'activités qui, avec un tissu pavillonnaire très présent, fractionnent progressivement les terres agricoles encore exploitées. Cette étendue, par sa nature longitudinale, accentue la polarisation des activités économiques sur le territoire de la CCBA.

## 2. PARTIE SUD DE LA CCBA UN TERRITOIRE URBANISÉ ENTRE PLAINES ET PLATEAUX

■ Le paysage de la partie Sud de la CCBA possède une structure géologique bien différente de la partie Nord invitant à d'autres formes d'occupations et d'usage : à l'ouest le socle, fait de granit et de gneiss, marque la continuité avec les reliefs du Nord présentés précédemment, tandis qu'à l'est on trouve une vaste étendue calcaire, roche ayant la particularité d'être poreuse donc perméable à l'eau, ce qui présente un avantage pour la mise en culture des terres.



«Pour une petite exploitation, quelles sont les conditions pour continuer à vivre et que son activité soit viable ?»

«Occulter la richesse des terres, on ne peut plus le faire aujourd'hui»

«C'est là où l'échelle de l'intercommunalité est intéressante car elle permet de porter ce qui semble trop lourd pour les communes isolées. Ça va dans le sens de l'intérêt général.»



■ Une gestion forestière intensive qui impacte la qualité des paysages de l'entité





## DESCRIPTION

### Dépaysement aux portes d'Aubenas

A l'Ouest du territoire de la CCBA, ces paysages se distinguent par une **large vallée ouverte et perchée** aux pentes douces, cernée au nord par le Tanargue, et au sud par les piémonts orientaux. Les coteaux de cette vallée ont été plantés de **pins maritime**, bois initialement utilisé pour étayer les mines. Parcours de nombreux sentiers, ces bois et paysages très singuliers, aux portes d'Aubenas, constituent aujourd'hui un des terrains de jeu et de loisirs des albanaisiens (club vélos parcourant le territoire, randonnées, ...)

### Un équilibre fragile entre espaces forestiers et espaces ouverts

La présence d'un fond de vallée relativement ouvert et doux permet l'exploitation des **prairies de pâturage** ou de fauche et du **maraîchage**. La préservation d'une **dynamique agricole** pour maintenir des espaces ouverts autour des villages est primordiale sur ce secteur : cela participe de l'attractivité des paysages et des villages, mais aussi de la **lutte contre le risque d'incendie**. Le frein observé est qu'un certain nombre d'agriculteurs ne veulent pas transmettre leurs parcelles en espérant qu'elles soient basculées d'un statut de Zone Agricole (A) à Zone à Urbaniser (AU). Le risque incendie peut être aujourd'hui un levier de projet pour maintenir ces espaces ouverts.

Dans les années 70, les pentes ont été investies par des plantations de Pin Laricio, cultivées pour leurs qualités mécaniques afin **d'étayer les mines de Largentière**, de Privas et d'Alès. L'étendue de ces forêts est aujourd'hui typique des paysages de l'entité "Vallée boisée de la Lande et du Mercoire". Certaines pratiques forestières ont cependant tendance à dégrader ces paysages. Afin de **lutter contre les coupes rases** et plantations monospécifiques, certaines communes sont engagées dans le réseau **COFOR** (Communes forestières en Auvergne Rhône Alpes) qui promeut une **gestion durable et alternative** de la forêt. Les élus d'Ailhon rachètent progressivement des parcelles forestières de Pin Maritime après une coupe, afin de replanter des essences de feuillus en anticipant le réchauffement climatique.

*"La commune d'Ailhon a fait le choix d'acquérir 100 ha de forêt communale, gérée par l'ONF. Cela nous a permis de planter de nombreuses essences de feuillus mixtes adaptées au réchauffement climatique". L'acquisition foncière plus globale a permis aussi de préserver des espaces ouverts en bordure de village pour lutter contre les incendies.*



■ Forêt de pins d'Ailhon.



■ Mercuer, des habitations proches des espaces forestiers



■ Entrée de Mercuer. Développement d'habitat individuel récent dans le vallon cultivé.



■ Ailhon : mitage d'habitat individuel en forêt



■ Mercuer : redynamisation de village avec l'implantation d'un café et lieu de co-working

## Quel avenir pour ces paysages-ressources aux portes d'Aubenas ?

La morphologie des centres-villages présente encore une logique d'économie de l'espace avec une **densité du centre habité**, profitant aux terres agricoles fertiles en périphérie. Lorsque cette implantation traditionnelle est respectée, une **silhouette remarquable** de bourg émerge dans le paysage, entourée de pâturages, puis cadrée par les bois environnants. Le centre-village d'Ailhon est à ce titre représentatif de cette typologie de paysage : il y a consensus sur la sensation **d'harmonie** qui se dégage de cette configuration des lieux... et qui pourrait servir de modèle pour de futures extensions.

L'urbanisme d'après-guerre a profité du relief doux de ce territoire pour construire des maisons le long des axes routiers et sur les espaces agricoles. En effet, à l'entrée de la vallée boisée de la Lande et du Mercoire, Labégude présente une **continuité urbaine** progressive depuis Aubenas, profitant d'un cadre naturel remarquable à proximité du bassin de vie et d'emploi Albenassiens. **Très consommateurs de foncier**, de nouveaux **habitats individuels** se développent sans cohérence par rapport au tissu bâti ancien, avec peu d'harmonie sur les formes architecturales, les limites parcellaires (haies plantées, clôtures, murets...), les façades et les toitures. Cela génère une **banalisation** irréversible des paysages et fabrique des «villages dortoirs» propices à la spéculation foncière, aux déplacements quotidiens en voiture, voire à la **disparition du paysage agricole**.

Les communes d'Ailhon et Mercuer se posent des questions similaires sur **l'attractivité et le développement du centre-bourg** et de leurs espaces publics, équilibre à maintenir par rapport aux extensions pavillonnaires qui se désintéressent de ces mêmes centres-villages. Depuis quelques années, les services du centre-bourg de Mercuer se sont déplacés, avec la construction d'une mairie, école, et d'un espace de co-working. La création de ces équipements n'a pas été accompagnée d'une réflexion globale sur les espaces publics du centre, qui sont aujourd'hui des espaces de stationnements peu qualitatifs. **Comment aménager un nouveau centre ? Quels espaces publics recréer pour faire centralité ?**

A Ailhon, la commune a encouragé l'installation de familles en proposant des logements communaux en centre-bourg. De la même manière, une épicerie a été acquise par la municipalité afin de préserver un commerce de proximité en choisissant un projet de Bistrot de pays, épicerie fine et gourmande.

« Le centre-bourg d'Ailhon est harmonieux et conserve un côté authentique...par contre, partout aux alentours, des maisons neuves se sont construites dans les bois et sur les côteaux le long de la route.»





## ENJEUX

### PARCOURIR, DÉCOUVRIR OU RE-DÉCOUVRIR LES PAYSAGES ARDÉCHOIS

- Préserver le réseau de sentiers existants permettant de parcourir l'entité paysagère "Vallée boisée de la Lande et du Mercœur" et de relier les différents hameaux. Des vallons et parcours remarquables à identifier dans le PLUI.
- Veiller, lors des extensions d'urbanisation, au maintien de la continuité des sentiers.

### EXPLOITER, GÉRER ET PROTÉGER LES PAYSAGES « RESSOURCES »

- Préserver l'activité agricole existante aux abords des villages (fauche, pâture, maraîchage) et faciliter l'installation de nouveaux agriculteurs sur ces terrains, au vu des services multiples que rendent ces espaces ouverts. Identifier et préserver des entités agricoles viables.
- Maîtriser le paysage forestier à travers l'accompagnement d'une gestion durable de forêt mixte, anticipant le réchauffement climatique et le risque incendie.
- Encourager la gestion forestière par un outil de mutualisation intercommunal ?

### HABITER LES PAYSAGES EN ARDÈCHE

- Préserver les paysages ouverts de fauche et de pâture autour des villages, menacés par les phénomènes de changements d'usage, de spéculation foncière et d'enfrichement, en affirmant leur vocation agricole dans les documents d'urbanisme. Ceci afin de maintenir des vues ouvertes depuis le village sur le grand paysage, et de lutter contre le risque incendie.
- Éviter l'étalement résidentiel au contact des forêts, notamment en secteur de piémont : prendre en compte les impacts sur le paysage, le risque incendie, et l'accessibilité des forêts récréatives et/ou productives.
- Veiller à la cohérence architecturale et paysagère des nouveaux quartiers résidentiels (découpage parcellaire, formes architecturales, couleurs et matériaux des habitations, traitement des limites et clôtures).
- Accompagner la réflexion des communes sur la valorisation de leur centre-bourg : maintien d'équipements et services, réflexion globale sur les espaces publics. Par rapport au développement résidentiel important en lotissements excentrés, comment rendre ces centres-villages plus agréables, conviviaux et fédérateurs pour les habitants ? Comment accompagner le vieillissement dans des habitats individuels éloignés du centre-village ?

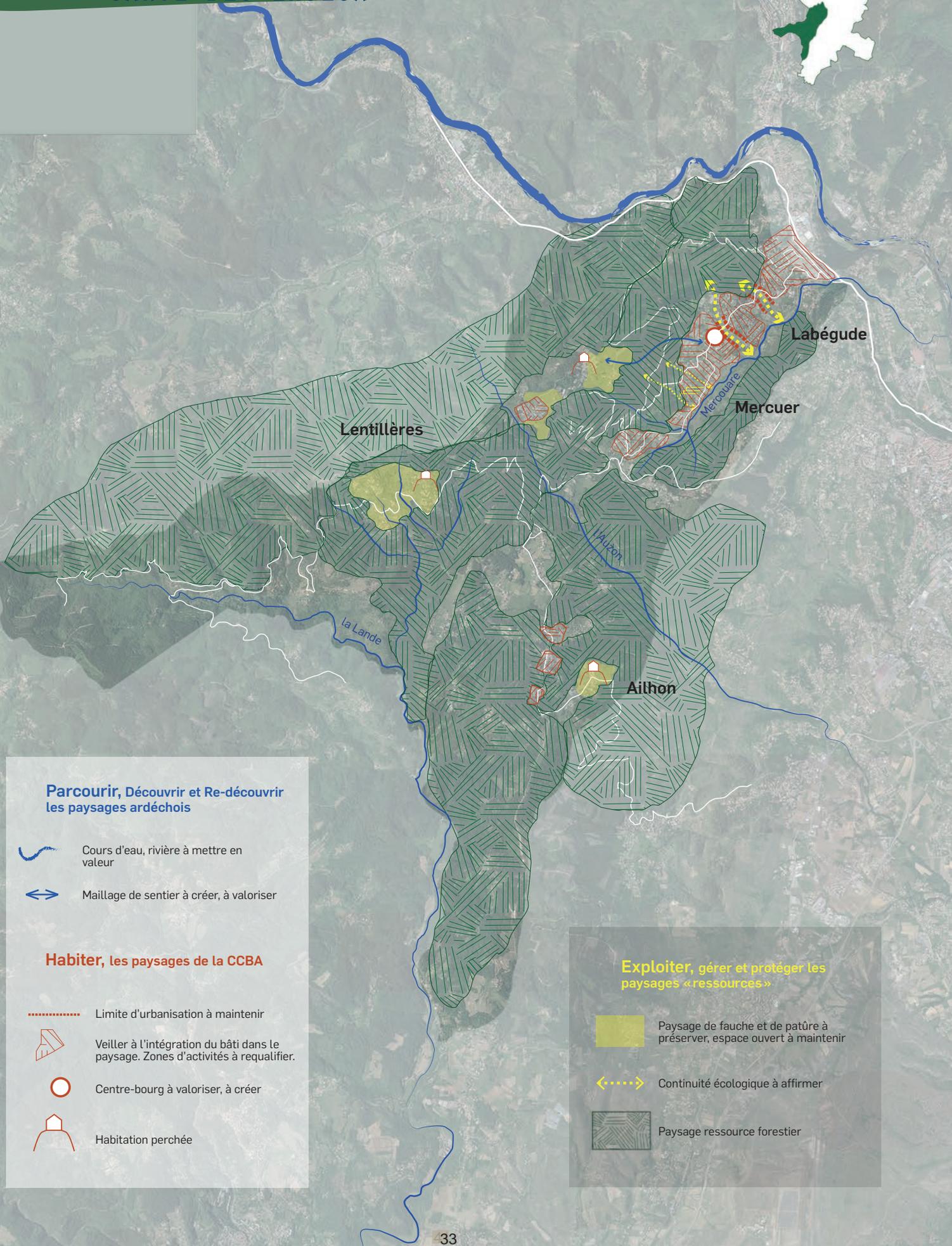
« À la sortie de Mercuer, le coteau en face sur la commune de Labégude est en train de se construire très rapidement »



« Un terrain agricole dans le centre de Mercuer ... comment le conserver pour créer une coupure dans l'urbanisation ? »



# VALLÉE BOISÉE DE LA LANDE ET DU MERCOIRE CARTE DES ENJEUX



## Parcourir, Découvrir et Re-découvrir les paysages ardéchois

-  Cours d'eau, rivière à mettre en valeur
-  Maillage de sentier à créer, à valoriser

## Habiter, les paysages de la CCBA

-  Limite d'urbanisation à maintenir
-  Veiller à l'intégration du bâti dans le paysage. Zones d'activités à requalifier.
-  Centre-bourg à valoriser, à créer
-  Habitation perchée

## Exploiter, gérer et protéger les paysages «ressources»

-  Paysage de fauche et de pâture à préserver, espace ouvert à maintenir
-  Continuité écologique à affirmer
-  Paysage ressource forestier

■ Vinezac, un village viticole installé entre Piémont et plaine





## DESCRIPTION

### Espaces de transition entre plaine et forêt

L'entité Piémont oriental est un espace de transition entre les forêts de la Lande et du Mercoire et le plateau calcaire du Communal à l'Est (en continuité du plateau des gras, bordé par le ruisseau des Alobres). Le haut des côteaux est majoritairement boisé. Depuis les crêtes descendent **des ruisseaux dans des vallons** relativement encaissés qui entaillent les piémonts. Les versants de ces vallons sont bordés de **terrasses agricoles**, aujourd'hui en voie d'enfrichement sur les pentes les plus abruptes, en amont (Fons).

Sur la partie basse des piémonts, le relief s'adoucit, les versants sont occupés d'une **mosaïque de parcelles agricoles** à la production diversifiée : **vigne, arboriculture, maraîchage, prairies et pâtures, céréales**. De nombreuses terrasses structurent encore ces piémonts agricoles.

### Des villages perchés au cœur des vignes

Les centre-villages sont assez préservés avec parfois encore la présence d'ouvrages en pierres et terrasses agricoles proches des villages utilisés pour des potagers. (Fons) Un savoir-faire d'implantation du bâti dans la pente est présent dans les villages qui présentent une organisation très dense avec des rues principales étroites.

Au fil des virages qui serpentent jusqu'aux crêtes, les villages s'affirment comme lieux de pause, étapes et points de vues remarquables vers la grande plaine de l'Ardèche.

En contrebas, le développement de la voie verte et ses connexions permet de rejoindre la plaine d'Aubenas et de profiter de modes de déplacements doux.

### Des coteaux cultivés menacés

Le climat méditerranéen qui est plus marqué sur la partie Sud de la CCBA profite à une agriculture diversifiée sur la plaine alluviale et les coteaux au relief doux.

Arboriculture, viticulture, maraîchage font partie du patrimoine des Piémonts cévenols. La **richesse arboricole et agronomique est à défendre** face à une urbanisation qui s'étend sur les terrains peu accidentés : le risque étant un mitage systématique des entités agricoles par de l'habitat diffus.



■ Lachapelle-sous-Aubenas : le village occupe les piémonts entre plaine fertile et forêt.



■ Fons, un village en belvédère sur la plaine d'Aubenas



■ Vinezac, habitat diffus au cœur des vignes

# ENJEUX

## **PARCOURIR, DÉCOUVRIR OU RE-DÉCOUVRIR LES PAYSAGES ARDÉCHOIS**

- Préserver ou ré-ouvrir les points de vue majeurs participant à la mise en scène d'un territoire atypique, valoriser les paysages de proue.
- Conforter les sites et patrimoines emblématiques (relief, crêtes, points de vue majeurs, lieux de basculement, sites géologiques, etc.) et révéler les sites mal connus d'intérêts paysagers et patrimoniaux tout en maîtrisant les impacts de la fréquentation.
- Favoriser un maillage de sentiers permettant de relier les coteaux avec les bois, et les différents bourgs et hameaux entre eux.
- Valoriser la voie verte pour des usages touristiques et quotidiens.

## **EXPLOITER, GÉRER ET PROTÉGER LES PAYSAGES « RESSOURCES »**

- Affirmer et protéger la vocation agricole dominante des piémonts : pour une agriculture en lien avec les polarités qu'elle entoure, garante d'une trame verte qu'elle renforce et des paysages qu'elle façonne
- Réhabiliter les sites de terrasses remarquables, marqueurs forts du paysage ardéchois : favoriser leur valorisation agricole et /ou touristique, récréative et culturelle et préserver les éléments de patrimoine vernaculaire
- Mettre en place une politique d'acquisition foncière des espaces stratégiques dans le but de maintenir les activités entretenant le paysage (périmètres issus des diagnostics fonciers et agricoles des SCoT de l'Ardèche Méridionale et du Centre Ardèche).
- Protéger et recomposer les grandes continuités écologiques entre les crêtes et les fonds de vallées, composantes à part entière des paysages de piémonts. S'appuyer sur cette trame verte pour créer des coupures d'urbanisation dans le continuum bâti s'étalant depuis Aubenas le long de la D104 en direction d'Alès.
- Maîtriser la gestion et l'ouverture des cours d'eau aux abords des villages et sur les points de vue majeurs tout en préservant les conditions de biodiversité des milieux humides.

## **HABITER LES PAYSAGES EN ARDÈCHE**

- Déboiser les espaces forestiers ayant gagné les abords immédiats des villages et fermant les vues les plus intéressantes, notamment en secteurs de pentes.
- Éviter l'étalement résidentiel au contact des forêts, notamment en secteur de piémont : prendre en compte les impacts sur le paysage, le risque incendie, et l'accessibilité des forêts récréatives et/ou productives.
- Définir dans les documents d'urbanisme des limites claires à l'urbanisation en secteur agricole, afin de limiter les phénomènes de rétention et spéculation foncière, et donner ainsi la priorité à des projets d'installation agricole.
- Limiter et requalifier l'urbanisation le long de la D104.
- Accompagner la réflexion des communes sur la valorisation de leur centre-bourg : maintien d'équipements et services, réflexion globale sur les espaces publics. Par rapport au développement résidentiel important en habitats individuels excentrés, comment rendre ces centre-bourgs plus agréables, conviviaux et fédérateurs pour les habitants ?



### Légende

**Parcourir, Découvrir et Re-découvrir les paysages Ardéchois**

- Points de vue à valoriser ; ouverture à maintenir
- Patrimoine géographique à mettre en valeur, à préserver
- Relief remarquable
- Ligne de crête remarquable
- Zone de basculement paysager à valoriser
- Cours d'eau, rivière à mettre en valeur
- Accès à l'eau à valoriser
- Patrimoine vernaculaire à valoriser
- Patrimoine à restaurer
- Équipement, espace fédérateur à inventer
- Voie verte à entretenir, à prolonger
- Maillage de sentier à créer, à valoriser

**Habiter, les paysages de la CCBA**

- Centre-bourg à valoriser, à créer
- Limite d'urbanisation à maintenir
- Veiller à l'intégration du bâti dans le paysage. Construction à surveiller et accompagner
- Entrée de ville à mettre en scène, à valoriser

**Exploiter, gérer et protéger les paysages «ressources»**

- Zone à vocation agricole à affirmer, à défendre, à étendre
- Continuité écologique à affirmer
- Terrasse, faysse à valoriser

■ L'Ardèche, colonne vertébrale de l'entité «plaine d'Aubenas»





## DESCRIPTION

### Cheminer des coteaux au lit de l'Ardèche

Large plaine ouverte située entre piémonts cévenols au Nord et les plateaux calcaires à l'Est. Au Nord-Est, la plaine est délimitée par le Rocher de Jastre, barre rocheuse calcaire, limite Ouest du plateau de Lussas. A l'Ouest, le coteau boisé et ondulé de Fons et Vinezac marque une limite franche à l'urbanisme de la plaine au niveau de Saint Etienne de Fontbellon, Saint Sernin et La Chapelle sous Aubenas. **La rivière Ardèche, colonne vertébrale de cette entité paysagère, parcourt la plaine.** Ses abords sont souvent investis par des équipements peu qualitatifs, qui ne valorisent pas les bords d'Ardèche, ressources communes, richesse et patrimoine qui constituent la singularité du territoire.

Aubenas, pôle central de cette entité paysagère, est perchée sur son rocher. De par le dénivelé, et le développement anarchique de l'urbanisation sur les coteaux et la couronne d'Aubenas, **la relation est peu évidente entre le centre ville et la plaine agricole** / le quartier de Pont d'Aubenas / la rivière Ardèche. Plus globalement sur les extensions récentes de l'urbanisation, les traversées piétonnes et mobilités douces sont très compliquées (voire impossibles) notamment dans les zones d'activités. Les liens entre quartiers sont morcelés, coupés par d'énormes infrastructures (rond-points, hangars). Pour construire la ville résiliente de demain, il y a **un enjeu fort à relier par des cheminements piétons et cyclables ces différents quartiers.**

Plus bas dans la plaine, la route d'Alès était autrefois la route principale et l'entrée des villages de la plaine (La Chapelle sous Aubenas, ...). Depuis la construction de la déviation, cet axe est sous-exploité et surdimensionné. **La requalification** de cet axe en "voie ou rue de centre-bourg" permettrait de valoriser les entrées de bourgs et de leur apporter une vraie qualité d'intégration dans les paysages. Cela libérerait également de l'espace pour le développement d'itinéraires piétons et cyclables.

■ Place de l'Airette à Aubenas : premier arrêt du Safari bus 2.  
Vue panoramique sur la partie Est de la CCBA.



■ Depuis la place de l'Airette, vue sur Tartary un quartier avec un habitat mixte et bâtiments industriels



■ Labégude : réseau de canaux et béalières, patrimoine industriel



## Habiter la plaine

- Saturation de publicités, enseignes, signalétique, qui ne permet plus de lire le paysage.



### ■ Aubenas centre

Le centre ville est en situation de belvédère et ne profite pas de sa situation de balcon sur les paysages de vallées vers l'Est. **Ces espaces en balcons sont souvent occupés par des espaces de stationnements**, négligeant la position forte et stratégique d'Aubenas avec son paysage environnant remarquable. La dynamique commerciale est en baisse dans le centre ville (loyers importants, parkings payants, concurrence des grands commerces qui s'implantent dans la zone commerciale).

### ■ Les bourgs-centre de communes de la plaine

La population habitant la plaine a doublé suite à la conversion d'un certain nombre de parcelles agricoles en zones constructibles. Les anciens équipements ne sont plus dimensionnés pour les besoins de la population actuelle. Une problématique qui se pose aux communes est d'envisager l'agrandissement des différents équipements sans avoir de visibilité sur l'évolution de la population de demain. Penser la **complémentarité entre les équipements** des différentes communes de la plaine, par une réflexion collégiale à la communauté de communes sur l'investissement des équipements peut-elle être une réponse à cet enjeu ? Cette mutualisation des équipements permettrait d'éviter les doublons, et de **limiter la consommation de foncier**.

- La place du piéton est inexistante voire dangereuse dans la zone de Ponson moulon Avenue de Bellande



### ■ La plaine

L'urbanisme dans la vallée s'est d'abord développé **le long de l'axe de trafic routier de la N104**, connexion entre Privas et Alès. Différentes zones d'activités (commerciales / artisanales / industrielles) se sont implantées sur la plaine agricole fertile, et s'étendent de manière expansive, sans **réelle limite physique** marquée.

- Saint-Didier-sous-Aubenas. Transition brutale entre la plaine agricole et les lotissements



La question de l'**intégration paysagère des zones d'activités**, très visibles depuis les axes routiers, est une problématique majeure pour les paysages de la plaine. Ces zones constituent de fait la première **"image de marque"** du territoire. Les entrées de villes d'Aubenas, composées des zones commerciales développées dans les années 90, ne sont pas à l'image des valeurs, qualités et singularités de la commune. **Le paysage visuel de la vallée est de surcroît pollué par la publicité.**

Certains secteurs mixtes persistent dans la plaine. Offrant des ouvertures sur le grand paysage et une mosaïque de paysages intéressante, ils portent un grand potentiel de transformation et d'amélioration. Ces anciens quartiers agricoles présentent encore une activité agricole importante en **arboriculture, maraîchage, prairie**. Exemple du quartier Saint Pierre : quartier avec un patrimoine bâti de multiples mas qui ponctuent le quartier, proche de l'Ardèche. En s'éloignant du quartier vers la zone industrielle, de nouveaux lotissements sont en train de se construire et progresser sur la plaine.



## Préserver le potentiel agricole des terres les plus fertiles du territoire de la CCBA

Sur ces terres les plus fertiles du territoire, les élus prennent acte des énormes difficultés à accueillir des agriculteurs et à maintenir une dynamique agricole. Cet état de fait ne permet pas de répondre à la demande d'une **production locale** destinée à alimenter le bassin de vie. **Les terres sont très morcelées** (héritages successifs), et le fermage ou l'achat des terres devient trop complexe. Un phénomène de **réretention foncière** en vue de spéculation bloque aujourd'hui de nombreuses parcelles, pour certaines de plus en plus cernées par l'urbanisation. Il y a aujourd'hui urgence à réaliser **un diagnostic agricole** de ces parcelles : au vu du développement de nouveaux modèles d'exploitations agricoles, **peut-on donner la priorité à la préservation du potentiel fertile de ces terres, plutôt qu'à la construction ?**



■ Chemin du Moulon inférieur à Aubenas ; une zone agricole résiduelle cernée par la zone commerciale et les entreprises.

■ Vue sur la plaine cultivée depuis l'oppidum de Jastres



# ENJEUX

## PARCOURIR, DÉCOUVRIR OU RE-DÉCOUVRIR LES PAYSAGES ARDÉCHOIS

- Préserver ou ré-ouvrir les points de vue majeurs participant à la mise en scène du territoire, valoriser les paysages de proue : balcons d'Aubenas et autres ?
- Les paysages au fil de l'eau : structurer des projets d'itinérance autour et à partir de la ressource eau valorisant le patrimoine hydraulique, proposer des accès à l'Ardèche pour des usages récréatifs.
- Au vu de l'urbanisation très étendue dans la plaine, répondre à la demande sociale de développement de mobilités douces : valoriser et requalifier les liaisons douces inter-quartiers, entre quartiers et lieux emblématiques, entre communes
  - proposer la liaison avec les espaces naturels par différents types de mobilités (piétons, cycle)
  - penser le développement des voies vertes pour le quotidien des habitants (et pas uniquement pour le tourisme)



- Cheminement collectif de la place de l'Aïrette aux rives de l'Ardèche par le chemin des ânes lors du Safari bus 2. Ecriture de cartes postales sensibles

\* Un cheminement dans l'histoire, une redécouverte d'un patrimoine oublié.

« Le problème c'est la rétention foncière sur tout le territoire de la CCBA, qui empêche l'installation de porteurs de projet en agriculture. »

## EXPLOITER, GÉRER ET PROTÉGER LES PAYSAGES « RESSOURCES »

- Affirmer et protéger la vocation agricole dominante des secteurs de plaines et fonds de vallées : pour une agriculture en lien avec les polarités qu'elle entoure, garante d'une trame verte qu'elle renforce et des paysages qu'elle façonne.
- Mettre en place une politique d'acquisition foncière des espaces stratégiques dans le but de maintenir les activités entretenant le paysage (Périmètres issus des diagnostics fonciers et agricoles des SCoT de l'Ardèche Méridionale et du Centre Ardèche).
- Protéger et recomposer les grandes continuités écologiques, composante à part entière des paysages de plaines, fonds de vallée et de rivières afin de les préserver de toute artificialisation. Préserver et restaurer les continuités entre la rivière et les crêtes environnantes.
- Restaurer le lit de la rivière Ardèche.

- Lycée agricole Olivier de Serres à Pradelles Intervention de l'Association «Atout bouts d'champs»





■ Se déplacer à pieds dans la zone commerciale de Ponson moulon relève de l'exploit. Peu ou pas de trottoirs, circulation automobile très dense, occupation des espaces piétons par les commerces qui «débordent» sur l'espace public. Tous les espaces sont imperméabilisés. Comment retrouver la place pour le vivant et la connexion aux paysages de la plaine dans ces secteurs sous pression ?

## HABITER LES PAYSAGES EN ARDÈCHE

- Requalifier les paysages de la déviation pour restaurer l'image de la CCBA. Réfléchir au traitement paysager des zones d'activités et entrées de ville de toutes les communes de la plaine.
- Réinvestir les friches urbaines pour restructurer et/ou aérer les tissus bâtis anciens et denses, et préserver ainsi la vocation agricole des terres fertiles.
- Restructurer les zones d'activités afin de répondre aux enjeux de développement durable : désimperméabilisation des sols, réduction du phénomène d'îlot de chaleur, création d'espaces qualitatifs au service des usagers, intégration de la biodiversité végétale et animale au cœur des aménagements urbains.
- Intégrer cette plus-value paysagère et environnementale dès la conception des futures zones urbanisées.
- Affirmer des limites claires à l'urbanisation et une politique économe en foncier dans les documents d'urbanisme, afin d'éviter les phénomènes de spéculation et rétention foncière.

« Une requalification d'un quartier historique au bord de l'Ardèche qui propose des espaces publics agréables qui donnent envie de s'arrêter. »



« Avant, le lit majeur de l'Ardèche venait jusqu'ici. Est-ce raisonnable d'y construire des maisons ? »





■ Le plateau des Gras : une entité karstique singulière, en surplomb au dessus de la vallée de l'Ardèche





## DESCRIPTION

### Découvrir le plateau calcaire des Gras

Le plateau calcaire des Gras est la **porte d'entrée des paysages du Coiron au nord, et de l'Ardèche méridionale au sud**. Plateau en belvédère sur la plaine d'Aubenas, il présente une vue et une situation remarquable sur cette plaine, la rivière Ardèche, ainsi que sur le massif du Tanargue.

De par ce **socle géologique calcaire**, les paysages du plateau des Gras ont une identité très particulière et contrastent fortement avec le reste du territoire de la CCBA. Les atouts paysagers et environnementaux de ce secteur sont paradoxalement peu investis, ni mis en valeur. On aimerait pouvoir en parcourir la **richesse biologique, paysagère et patrimoniale** par un réseau de sentiers et de promenades mettant en valeur le caractère fort de ces paysages arides : présence de ruines romaines, **oppidums** et forts, à potentiel touristique et patrimonial remarquable, ambiance pastorale et bucolique.

Située sur un **axe de passage important** vers Montélimar, il est possible, depuis la commune de Lavilledieu, de rejoindre rapidement Aubenas et Villeneuve-de-Berg. Les **transitions entre ces paysages** mériteraient d'être mises en valeur par l'aménagement de points d'**arrêt panoramiques** sur la route N102, et l'installation d'une **signalétique pédagogique**.

### L'étalement urbain sur le plateau

Les terrains relativement plats, et un prix du foncier abordable, ont amené à un étalement important des zones urbaines selon deux destinations : Zones d'activités économiques et quartiers résidentiels.

Les quartiers d'habitation se sont développés depuis le centre-bourg, majoritairement à l'ascension du versant montant vers les Gras, et le long de la route N102. La réflexion dans les documents d'urbanisme portera sur la préservation des coteaux vers les Gras, ainsi que des parcelles agricoles dans le vallon de l'Auzon.

La zone d'activité est construite sur la terrasse supérieure du plateau, et clairement séparée du centre-bourg de Lavilledieu. C'est le **paysage vitrine** de Lavilledieu lorsqu'on arrive depuis Aubenas, marqué par une forte présence des zones minérales qui s'étalent en **paysage désertique**. La faible valorisation des terres agricoles alentours pourrait facilement induire un continuum d'activités le long de la route, rendant invisible les paysages des Gras. L'intégration et les **limites paysagères** à donner cette zone sont donc à construire et à intégrer dans le document d'urbanisme (PLUI).



■ Sur l'oppidum romain des espaces maintenus ouverts par le pâturage



■ Des vues remarquables depuis le plateau



■ Développement d'habitat pavillonnaire sur le plateau





■ Zone économique et artisanale : des bâtiments industriels fortement présents dans le paysage. Peu d'arbres et de structure végétale pour créer des espaces d'ombrage et accompagner les grands axes.

## Ressources économiques et réservoir de biodiversité

Les ressources de Lavilledieu sont propres au socle géologique de ce secteur : **carrières de calcaire**, agriculture de sols pauvres et secs sur le plateau (**pâturages** essentiellement). De nombreuses traces et structures de l'histoire pastorale (parcellaire de **clos pâturés**) existent encore sur les Gras.

Dans le vallon de la **rivière de l'Auzon**, des sols plus fertiles permettent une mosaïque de cultures diversifiées (céréales, vignes, arboriculture, maraîchage) aux portes du bourg et des quartiers résidentiels. La cohabitation entre habitat et viticulture est parfois compliquée (nuisances, traitements)

Territoire reconnu **réservoir de biodiversité** à forte qualité environnementale, mais non soumis à une réglementation contraignante. Une volonté forte de la commune vers le développement d'activités économiques encourage l'installation de projets de production **d'énergies renouvelables** : fermes solaires. L'impact important de ces activités dans les paysages n'est pas négligeable.

*"Aujourd'hui, il y a très peu de cultures diversifiées sur le plateau - 5 viticulteurs, uniquement sur le domaine de la vigne. Cela génère des tensions avec les habitants proches des vignes lié à la fréquence et à la toxicité des traitements chimiques".*

*" Sur la ZA, un programme de requalification est lancé actuellement pour végétaliser et intégrer des usages piétons dans cette zone qui génère 300 emplois. Il reste 30-35 hectares à développer"*

*«La route nationale qui traverse Lavilledieu c'est 22000 véhicules par jour, c'est une route très importante".*



## ENJEUX

### **PARCOURIR, DÉCOUVRIR OU RE-DÉCOUVRIR LES PAYSAGES ARDÉCHOIS**

- > Préserver, ré-ouvrir et aménager des points de vue majeurs participant à la découverte de ces paysages atypiques (plateau calcaire) et la vue surplombant la plaine d'Aubenas et la vallée de l'Ardèche (mise en scène du territoire de la CCBA depuis cette entrée Est).
- > Conforter les sites et patrimoines emblématiques (site archéologique de l'Oppidum de Jastres, le Camp de César) et révéler les sites mal connus d'intérêts paysagers et patrimoniaux tout en maîtrisant les impacts de la fréquentation.
- > Qualifier les espaces délaissés à fort potentiel paysager : seuils, cols, routes balcons et patrimoine d'art qui caractérisent l'ensemble des routes ardéchoises, notamment depuis la N102.

« Le plateau des Gras est confronté à un conflit de représentations sociales et à un manque d'intérêt général. D'un côté : un territoire ingrat, chaud, sec et pauvre. De l'autre : un territoire intime, des pratiques de loisirs très développées, des niches paysagères peu valorisées mais à fort potentiel. »

*Citation tirée du Plan Paysage de l'Ardèche méridionale*

### **HABITER LES PAYSAGES EN ARDÈCHE**

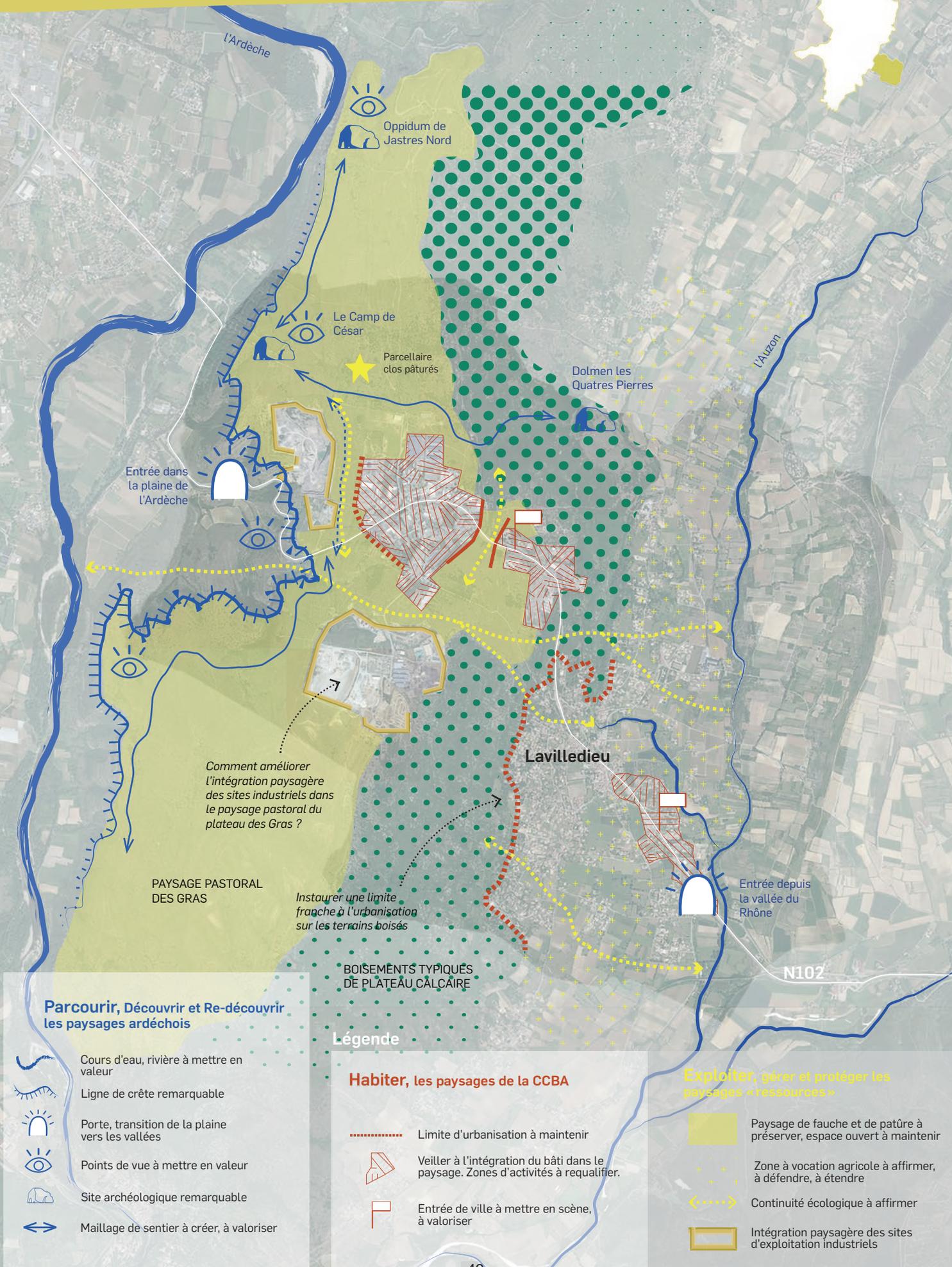
- > Requalifier les paysages de la RN102 pour restaurer l'image du territoire de la CCBA sur cette entrée Est : zones d'activités et entrées de ville.
- > Restructurer les zones d'activités de Lavilledieu afin de répondre aux enjeux de développement durable : désimperméabilisation des sols, réduction du phénomène d'îlot de chaleur, création d'espaces qualitatifs au service des usagers, intégration de la biodiversité végétale et animale au cœur des aménagements urbains.
- > Intégration paysagère et écologique de la ZA de Lavilledieu par rapport aux secteurs environnementaux protégés.
- > Affirmer des limites claires à l'urbanisation et une politique économe en foncier dans les documents d'urbanisme, afin d'éviter les phénomènes de mitage et d'étalement résidentiels.

### **EXPLOITER, GÉRER ET PROTÉGER LES PAYSAGES « RESSOURCES »**

- > Préserver les paysages ouverts de fauche et de pâture sur les pentes et sur le plateau, menacés par les phénomènes de changements d'usage, de spéculation foncière et d'enrichissement.
- > Favoriser le maintien d'une agriculture diversifiée (vignes, arboriculture, maraîchage, céréales) et de proximité aux portes du bourg, notamment dans le secteur de l'Auzon.
- > Réfléchir à l'insertion paysagère des unités de production d'énergies renouvelables (photovoltaïque) dans les paysages du plateau des Gras.

# 7

## PLATEAU CALCAIRE DES GRAS CARTE DES ENJEUX



Entrée dans la plaine de l'Ardèche

Oppidum de Jastres Nord

Le Camp de César  
Parcelle clos pâturés

Dolmen les Quatres Pierres

Comment améliorer l'intégration paysagère des sites industriels dans le paysage pastoral du plateau des Gras ?

Lavilledieu

Instaurer une limite fraîche à l'urbanisation sur les terrains boisés

PAYSAGE PASTORAL DES GRAS

BOISEMENTS TYPIQUES DE PLATEAU CALCAIRE

Entrée depuis la vallée du Rhône

N102

### Parcourir, Découvrir et Re-découvrir les paysages ardéchois

- Cours d'eau, rivière à mettre en valeur
- Ligne de crête remarquable
- Porte, transition de la plaine vers les vallées
- Points de vue à mettre en valeur
- Site archéologique remarquable
- Maillage de sentier à créer, à valoriser

### Légende

- Habiter, les paysages de la CCBA**
- Limite d'urbanisation à maintenir
- Veiller à l'intégration du bâti dans le paysage. Zones d'activités à requalifier.
- Entrée de ville à mettre en scène, à valoriser

### Exploiter, gérer et protéger les paysages «ressources»

- Paysage de fauche et de pâture à préserver, espace ouvert à maintenir
- Zone à vocation agricole à affirmer, à défendre, à étendre
- Continuité écologique à affirmer
- Intégration paysagère des sites d'exploitation industriels